ONU FEMMES

ETUDE EXPLORATOIRE SUR LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES DANS LES ESPACES PUBLICS A DAKAR ET SAINT-LOUIS

Remerciements :

L'étude exploratoire a été réalisée avec l'appui d'une consultante et résumée et éditée par ONU Femmes Programme Sénégal. Cette publication n'aurait pas été possible sans :

La perspicacité des survivantes, qui ont courageusement parlé de leurs expériences de harcèlement sexuel, et des défenseurs des droits des femmes, en particulier des organisations de femmes et de la société civile, des associations de jeunesse et des syndicats des transporteurs des villes concernées par l'étude.

Les autorités gouvernementales et les partenaires au développement, notamment les services du Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection de l'Enfance, des cellules genres des différents départements ministériels impliqués, du Président de l'Association des Maires du Sénégal et maire de Guédiawaye, des bureaux des maires des villes de Dakar, Rufisque, Guédiawaye et Saint louis pour leur engagement et détermination à mettre fin aux violences sexuelles faites aux femmes et aux filles.

L'Agence espagnole de coopération internationale au développement (AECID), pour son soutien financier permanent dans cette initiative importante.

Les conseils et d 'assistance technique de Marie SABARA, chargée de programme Elimination des Violences faites aux femmes et aux Filles de ONU femmes programme Sénégal et Lizzette SORIA, spécialiste des politiques au siège de ONU Femmes à New York.

Enfin, le consultant Ousseynou Touré pour sa maîtrise des enjeux de l'édition.

Rédaction : Fatimata KANE SAR, Sociologue,
consultante en Genre et inclusion sociale

Crédit Photos : Cherif Khoury

2020 ONU Femmes. Tous droits réservés.

ETUDE EXPLORATOIRE SUR LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES DANS LES ESPACES PUBLICS A DAKAR ET SAINT-LOUIS

ACRONYMES ET ABBREVIATIONS

AJS	Association des Juristes Sénégalaises
AEMO	Action Educative en Milieu Ouvert
ANSD	Agence nationale de la Statistique et de la Démographie
AOF	Afrique Occidentale Française
AFTU	Association de Financement du Transport Urbain
ASC	Association Sportive et Culturelle
BRT	Bus Rapid Transit.
CLVF	Comité de Lutte Contre les Violences Faites aux femmes.
CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des femmes.
COSEF	Conseil Sénégalais des Femmes
CDEPSCOFI	Comité National des Enseignantes pour la Promotion de la Scolarisation des Filles.
CETUD	Conseil Exécutif des Transports Urbains de Dakar
DEEG	Direction de l'Equité et de l'Egalité de Genre.
DDD	Dakar DEM Dikk
DF	Direction de la Famille
EDS	Enquête Démographique et de Santé
FAFS	Fédération des Associations de Femmes Sénégalaises.
GPF	Groupement de Promotion Féminine
SNEEG	Stratégie nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre.
SNDES	Stratégie Nationale de Développement Économique et Sociale
ODD	Objectifs de Développement Durable
PSE	Plan Sénégal Émergent
GESTES	Groupe d'étude et de recherche sur le genre et les sociétés
IAGU	Institut Africaine de Gestion Urbaine
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
PANAF	Plans d'Action National pour la Femme
PROMOVILLES	Programme de modernisation des villes
VBG	Violence basée sur le genre
SRASSL	Service Régional de l'Action Sociale de Saint louis
TER	Train Express Régional
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine.

TABLE DES MATIERES

RESUMEEXECUTIF.....7
I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ÉTUDE.....9
1.1. Contexte général.....9
1.2. Le contexte au Sénégal.....10
1.3. Objectifs de l'étude.....10
1.4. Démarche méthodologique.....11
1.5. Limites et difficultés rencontrées.....14
II. LES VILLES ET ESPACES PUBLIQUES CIBLEES PAR L'ETUDE.....15
III. PROBLEMATIQUES DES VIOLENCES SEXUELLES DANS L'ESPACE PUBLIC.....17
3.1. La situation des violences faites aux femmes.....17
3.2. La typologie de violences sexuelles dans les espaces publics.....18
3.3. Ampleur du harcèlement sexuel.....20
3.4. Groupe de femmes vulnérables.....21
3.5. Profil des auteurs.....24
IV. PROFIL DES PRINCIPAUX ESPACES PUBLICS A RISQUES.....25
4.1. Cartographie des caractéristiques des violences sexuelles espaces publics à risque.....26
4.2. Facteurs de risque.....29
4.2.1. Facteurs de risque socio-économiques.....29
4.2.2. Les attitudes des facteurs de risque.....30
4.2.3. Les facteurs de risque au plan de l'environnement.....31
4.2.4. Les réactions des femmes victimes et les conséquences.....33
4.2.5. Connaissance et utilisation des services disponibles.....34

V. EVALUATION DES ESPACES CIBLES POTENTIELS.....35

5.1. Principaux marchés d'approvisionnement des femmes.....35

5.2. Les Transports en Commun.....36

5.3. Les artères principales, lieux d'insécurité à Saint-Louis.....38

5.4. Les Plages 39

5.5. Quai de Pêche de Saint louis.....39

5.6. Lycées : Pikine/ Guédiawaye, Charles De Gaulles et le lycée Ameth Fall.....40

5.7. Les réseaux sociaux, un lieu d'attention.....43

VI. POLITIQUES, PLANS ET INITIATIVES PERTINENTES EN FAVEUR DE LA SECURITE DES FEMMES.....44

6.1. Les politiques et stratégie en place.....44

6.2. Les mécanismes de prise en charge des violences faites aux femmes.....46

6.3. Les partenaires potentiels pour les villes sûres et espaces publics.....48

6.3.1. Au niveau des structures étatiques.....48

6.3.2. Au niveau des collectivités territoriales.....50

6.3.3. Au niveau de la société civile.....51

6.3.4. Au niveau des associations sportives et culturelles de jeunes (ASC).....52

6.3.5. L'Institut Africain de Gestion Urbaine (IAGU).....53

VII. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....54

ANNEXE A.....58

ANNEXE B : DONNEES DEMOGRAPHIQUES VILLE DE SAINT-LOUIS.....59

RESUME EXECUTIF

La violence dans les lieux publics limite la liberté de mouvement des femmes et des filles. Elle réduit leur capacité à participer à l'école, au travail et à la vie publique. Elle empêche également leur accès aux services de base, et leur possibilité de profiter d'activités culturelles et récréatives. Elle affecte également leur santé et leur bien-être. Bien que la violence dans le domaine privé, en constante augmentation, soit désormais reconnue comme une violation des droits humains, la violence contre les femmes et les filles dans les lieux publics, et plus particulièrement, le harcèlement sexuel, reste une problématique faiblement prise en charge, avec peu de lois ou de politiques publiques mises en œuvre pour y faire face.

Assurer aux femmes à vivre un vie sans violence, à se déplacer librement et à promouvoir aussi leur autonomisation économique, est une impératif majeur pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durables (ODD). Si les femmes ne sont pas en sécurité, elles ne pourront pas étudier convenablement, s'adonner à leurs activités génératrices de revenus, et par conséquent, seront fortement limitées dans le processus d'acquisition de leur autonomisation.

L'initiative phare d'ONU Femmes « Villes sûres et espaces publics sûrs » s'appuie sur son programme mondial « Des villes sûres sans violence contre les femmes et les filles » lancé en novembre 2010, pour prévenir et répondre au SVAWG dans les espaces publics. Grâce à la création de données et de partenariats pour aborder la violence faites aux femmes dans les espaces publics, le programme vise à mettre en œuvre des lois et des politiques complètes pour prévenir et répondre à la violence sexuelle dans les espaces publics, investir dans la sécurité et la viabilité économique des espaces publics, et changer les attitudes et les comportements pour promouvoir le droit des femmes et des filles à profiter des espaces publics à l'abri de la violence. Ces efforts sont réalisés en partenariat avec la coopération Espagnole, ONU Habitat, agences Onusiennes, les leaders des organisations de femmes, et plus de 300 partenaires internationaux et locaux dans 50 villes, l'initiative globale.

Le Sénégal est le premier pays en Afrique de l'Ouest et du Centre qui bénéficie de l'opportunité d'expérimenter cette initiative à partir de 2020. Cette initiative s'inscrit dans le programme d'élimination des violences faites aux femmes et aux filles et a pour objectif de renforcer la sécurité des femmes dans les espaces publics, à travers un dispositif de prévention et de riposte, en étroite collaboration avec les forces de sécurité, les collectivités territoriales et les structures communautaires de base.

La présente étude exploratoire **vise à mieux comprendre la nature des harcèlements sexuels et autres formes de violences faites aux femmes dans les espaces publics et à éclairer les politiques et les interventions existent qui garantissent la sécurité dans ces espaces**. Ainsi, les résultats de l'étude exploratoire vont renseigner l'initiative de ville sûre à Dakar et à Saint Louis pour une période de 4 à 5 ans.

Dakar et sa grande banlieue, à savoir la ville de **Guédiawaye, et celle de Saint Louis**, située au nord du pays, ont servi de villes test pour mener cette étude exploratoire auprès de différents acteurs étatiques et territoriaux y compris les structures communautaires de base.

Les principaux résultats de cette étude sont :

- Le harcèlement et sa récurrence sous diverses formes est reconnu comme une forme de violence faites aux femmes dans l'espace public. Il se produit habituellement lorsque les agresseurs potentiels sont en groupe et se s'exécute de jour comme de nuit.
- Les jeunes femmes, femmes qui travaillent dans l'informel, les jeunes filles, élèves et étudiantes sont des cibles à discrimination et violences.
- La terreur de la peur crée l'impuissance, l'insécurité et la culpabilité. Il est difficile de briser le silence et convaincre les victimes et leurs familles à dénoncer les auteurs des violences sexuelle. Les femmes souffrent en silence. L'omerta autour de la violence faite aux femmes n'a fait que les aggraver, « l'impunité et les normes sociales aidant, dans une société où la loi du silence est de rigueur ».
- Les espaces identifiés comme comportant de hauts risques d'insécurité pour les femmes, les filles sont les marchés, les transports en commun, les gares routières, les chemins menant aux écoles et aux universités, le milieu profes-

sionnel, les espaces publics ouverts, comme les plages et les quais de pêche les ruelles mal éclairées et les lieux d'acquisition de connaissances.

- Les risques de violence dans les espaces publics ont une relation directe avec les jours fériés et les moments de festivité où la consommation de l'alcool est forte.

- La violence faite aux femmes dans les espaces publics au Sénégal, n'a pas été prise en compte systématiquement par les pouvoirs publics et les partenaires au développement de manière spécifiques dans leurs politiques et programmes. Il n'existe aucune stratégie intégratrice pour prévenir ou prendre en charge ces cas de violence dans l'espace public. Il n'existe pas des services et structures spécialisées dans le cas de violence faite aux femmes dans les espaces publiques identifiés. Cependant, la présence des services de la police nationale et celle de proximité ainsi que les AEMO au sein des communautés ont un rôle dissuasif.

- Les institutions et l'aménagement urbain n'ont pas une perspective intégratrice du genre pour adresser les inégalités dans l'espace public.

- La reconnaissance de l'existence d'un ordre déséquilibré qui génère des situations de vulnérabilité chez les femmes et les filles dans les lieux publics, naturalisant les relations de discrimination et de violence.

- La reconnaissance des stéréotypes, attitudes et comportements entre hommes et femmes justifiant la violence à l'égard des femmes et des filles dans l'espace public. La mentalité patriarcale et les normes sociales discriminatoires à l'égard des femmes, amplifient cette violence sexuelle dans les quartiers et les espaces publics des grandes villes modernes.

- La présence effective d'une société civile forte utilisant des outils de participation citoyenne cumulée à l'implication des badienou Gox dans les différents quartiers renforce la dynamique communautaire de riposte de la violence faite aux femmes et aux filles.

La création « une ville sûre et espaces publics sûrs pour les filles et les femmes à Dakar », exige un environnement propice, une approche holistique, et une synergie des actions combinant la prévention, l'aménagement urbaine équitable, à travers des réponses appropriées et durables.

Toutefois, l'étude décrit les réponses apportées et les opportunités de collaboration par différents ministères (collectivités territoriales, services de l'ordre et de justice,) pour améliorer la sécurité des femmes dans les zones urbaines. L'étude identifie aussi des normes et politiques de la ville pour encadrer cette initiative

La Constitution de la République du Sénégal de Janvier 2001, pose le principe de l'égalité de l'homme et de la femme devant la loi. Le Sénégal a ratifié divers instruments internationaux promouvant l'égalité entre les femmes et les hommes . A côté de ce cadre juridique et réglementaire, l'on note l'existence d'un cadre de référence des politiques publiques sensibles au genre, à savoir le Plan Sénégal Émergent (PSE) et le Plan d'actions prioritaires (2019-2023) intègrent le genre pour une participation inclusive, équitable ou égalitaire des acteurs au processus de développement.

Pour améliorer la mobilité urbaine, le projet emblématique de mobilité urbaine conçu par le Président Macky SALL en faveur des populations représente une opportunité unique pour améliorer la sécurité et la mobilité des femmes et filles. Le Programme de Modernisation des Villes (PROMOVILLES) au sein du Ministère du Développement communautaire et de l'Equité territoriale en est une parfaite illustration. Il prévoit la réalisation, dans différentes villes du Sénégal, de plus de 300 Km de voiries incluant leurs dépendances (assainissement, éclairage public et aménagement paysager) et les différents programmes sectoriels des villes, pour renforcer la sécurité des femmes et filles. En outre, le Sénégal a une Stratégie nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre II (SNEEG), cadre national de référence des politiques sectorielles en matière de genre qui pourra faciliter l'atteinte des objectifs poursuivis.

La prochaine étape sera de définir les priorités de l'initiative à Dakar et à Saint Louis en collaboration avec tous les partenaires et les voix de femmes et filles qui utilisent les lieux publiques. Cette initiative aura des indicateurs concrets pour mesurer les avancées notées dans les villes de Dakar et Saint-Louis, pour prévenir les violences faites aux femmes et les efforts de créer un ville inclusive selon les ODD5 et ODD 11.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ÉTUDE

1.1. Contexte général

Le harcèlement sexuel et les autres formes de violences sexuelles à l'égard des femmes et des filles dans les lieux publics sont une réalité quotidienne dans les zones urbaines et rurales, dans les pays développés et dans les pays en développement. Les femmes et les filles sont confrontées à plusieurs sortes de violences sexuelles dans les lieux publics : harcèlement sexuel, tentatives de viol, viols et agressions sexuelles. La violence est présente dans la rue, dans les transports publics et dans les parcs, dans et aux alentours des écoles et des lieux de travail, dans les marchés et dans les sites de distribution d'eau et de nourriture, dans les voisinages et quartiers.

La violence dans les lieux publics limite la liberté de mouvement des femmes et des filles. Elle réduit leur capacité à participer à l'école, au travail et à la vie publique. Elle empêche également leur accès aux services de base, et leur possibilité de profiter d'activités culturelles et récréatives. Elle affecte également leur santé et leur bien-être.

Bien que la violence dans le domaine privé, en constante augmentation, soit désormais reconnue comme une violation des droits humains, la violence contre les femmes et les filles dans les lieux publics, et plus particulièrement le harcèlement sexuel, reste une problématique faiblement prise en charge, avec peu de lois ou de politiques publiques mises en œuvre pour prévenir et y faire face.

En 2013, la Commission de la condition de la femme des Nations Unies (CSW57) a identifié diverses formes de violence sexuelle à l'égard des femmes et des filles (SVAWG) dans les espaces publics comme un domaine de préoccupation distincte et a appelé les gouvernements à y mettre fin. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a fixé « l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard de toutes les femmes et les filles dans les sphères publiques et privées » comme l'un de ses objectifs spécifiques (cible 5.2). Le nouvel agenda urbain s'est engagé à promouvoir un environnement sûr et sécurisé dans les villes afin qu'elles puissent travailler, vivre et participer à la vie urbaine sans crainte ni exposition à la violence.

L'initiative phare d'ONU Femmes «**Villes sûres et espaces publics sûrs pour les femmes et filles**» s'appuie sur son programme mondial «Des villes sûres sans violence contre les femmes et les filles» lancé en novembre 2010, pour prévenir et répondre au SVAWG dans les espaces publics en partenariat avec la coopération Espagnole, ONU Habitat, les leaders des organisations de femmes, et plus de 300 partenaires internationaux et locaux dans 50 villes. Grâce à la création de données et de partenariats pour aborder le harcèlement sexuel dans les espaces publics, mettre en œuvre des lois et des politiques complètes pour prévenir et répondre à la violence sexuelle dans les espaces publics, investir dans la sécurité et la viabilité économique des espaces publics, et changer les attitudes et les comportements pour promouvoir le droit des femmes et des filles à profiter des espaces publics à l'abri de la violence.

L'humanité se mobilise, se développe et met en œuvre et évalue des outils, des politiques et des approches globales pour mesurer les impacts afin de prévenir et réagir au harcèlement sexuel et d'autres formes de violence sexuelle contre les femmes et les filles dans les espaces publics dans différents contextes. Des approches et outils sont mis actuellement à la disposition des décideurs locaux et nationaux et la société civile pour leur adaptation et intensification aux spécificités des contextes locaux.

1.2. Le contexte au Sénégal

Dans ce contexte, le Sénégal est le premier pays en Afrique de l'Ouest et du Centre qui bénéficie de l'opportunité d'expérimenter ce projet pilote à partir de 2020. Ce projet s'inscrit dans le programme d'élimination des violences faites aux femmes et aux filles et a pour objectif de renforcer la sécurité des femmes dans les espaces publics, à travers un dispositif de prévention et de riposte, en étroite collaboration avec les forces de sécurité, les collectivités locales et les structures communautaires de base.

Ainsi, le programme Sénégal va démarrer le programme par cette étude exploratoire sur les violences sexuelle et les autres formes de violences fait aux femmes dans les espaces publics afin de concevoir une initiative pour une période de 4 à 5 ans. Ainsi, Dakar et sa grande banlieue, à savoir les trois villes de Guédiawaye, Pikine et Rufisque et la ville de Saint Louis, située au nord du pays, ont servi de villes test pour mener cette étude exploratoire auprès de différents acteurs communautaires et étatiques et des structures communautaires de base

Le choix porté sur ces deux villes repose essentiellement sur leur caractère hétéroclite de leurs populations, l'urbanisation galopante, une modernité mal maitrisée et un boom démographique sans précédent. Dakar et sa grande banlieue à elles seules abritent 23,08% de la population du Sénégal en 2018 (Source ANSD RGPH 2018).

1.3. Objectifs de l'étude

La présente étude exploratoire a pour objectif général, d'identifier et de mieux comprendre la nature et les formes de la violence sexuelle dans les espaces publics des villes de Dakar et Saint Louis et d'y apporter des réponses durables, en termes de prévention et de réponses appropriées.

Elle fait suite à l'intérêt manifesté par ONU FEMMES Sénégal et les autorités, de favoriser la sécurité des espaces publics pour les filles et les femmes au Sénégal.

Les objectifs spécifiques de l'étude sont :

- Cerner et définir la problématique et approfondir des formes locales de violence, en particulier de violence sexuelle à l'égard des femmes et des filles dans les espaces publics, ainsi que le contexte dans lequel elles se produisent ;
- Renforcer l'appropriation locale en créant des partenariats multi-acteurs à travers un processus inclusif et participatif ; Intervention proposée pour les ateliers consultatifs sur les villes sûres ;
- Identifier et engager les principales parties prenantes dans une réflexion active, sur les résultats de l'étude exploratoire à Dakar et à Saint-Louis et identifier les priorités clés et solutions en matière de sécurité dans les espaces publics ;
- Engager les principales parties prenantes pour identifier les résultats et produits communs à prendre en compte, dans la lutte contre les violences, en particulier les violences sexuelles, et leur permettre de développer l'intervention proposée avec un ensemble spécifique de résultats, en fonction du contexte local, de la vision et de la responsabilité commune des parties prenantes.

1.4. Démarche méthodologique

Dans le souci d'atteindre les objectifs fixés et de bien cerner la problématique des violences sexuelles dans les espaces publics, la méthodologie utilisée a combiné une pluralité d'approches et d'outils dédiés aux différents acteurs. Ainsi, la démarche de l'étude exploratoire a consisté en deux étapes principales :

■ Première étape Une revue documentaire sur la thématique des harcèlements sexuels et autres formes de violences sexuelles dans les espaces publics.

La revue documentaire a porté sur des travaux et rapports d'études consultés, qui traitent des violences basées sur le genre et particulièrement sur les violences sexuelles. Elle nous a permis d'identifier les statistiques existantes, les potentiels auteurs de violences sexuelles, les espaces publics où s'exercent particulièrement ces violences sexuelles, la mobilité des filles et des femmes dans l'espace et le temps et les attentes des femmes et des filles, face à la recrudescence des harcèlements et violences sexuelles dans l'espace public. En plus de cette catégorisation qui nous a permis d'affiner nos guides d'entretiens, nous avons procédé à l'identification des institutions susceptibles de prévenir ces violences dans l'espace public, les réponses qui ont été apportées par les pouvoirs publics et les autorités locales et les parties prenantes au sein des communautés ainsi que les attentes en termes de prévention et d'appui pour faire face à ces violences sexuelles dans l'espace public.

La revue documentaire a permis de mieux comprendre le contexte de mise en œuvre de la politique d'ONU FEMMES et de mieux analyser l'état de mise en œuvre du processus de prévention et de lutte contre les violences sexuelles au niveau des villes ciblées.

Deuxième étape — Le recueil des données qualitatives

Un travail de recueil des données qualitatives a été fait suivant avec le code d'éthique d'ONU Femmes.

Les focus groupes

Les focus groups, au nombre de trente-deux (32) à Dakar soit 8 par ville, et douze (12) à Saint Louis soit un total de 44 focus groupes, pour l'ensemble des cinq villes ciblées par l'étude, ont été des temps privilégiés de cette enquête :

- Des focus groupes mixtes ont eu lieu avec les conseils de quartier.
- Des focus groupes spécifiquement pour les filles ont été menés au sein du lycée de jeunes filles Ameth Fall de Saint Louis et avec des étudiantes des Universités de Saint Louis et Dakar. Aussi d'autres spécifiquement pour les femmes ont été menés auprès des Badiènes Gokh et des femmes mareyeuses, les femmes dans certains métiers non structurés
- Des focus groupes hommes et jeunes ont été mené au sein des associations sportives et culturelles (ASC), des notables et des syndicats de transporteurs et chefs de garages.

Lors de ces focus group, la parole a été donnée aux jeunes filles et garçons, les potentiels auteurs ou victimes de harcèlement et violences sexuelles, les éducateurs sociaux, les médiateurs de justice, les administrations des collèges et lycées, les étudiantes et étudiants de Saint Louis et Dakar, les travailleuses saisonnières (lavandières et pileuses de mil) de Rufisque et Médina, les membres des GPF, les responsables des conseils de quartiers, les services techniques, chefs traditionnels, religieux, marraines des quartiers communément appelées « BADIENE GOKH ».

Les entretiens directifs et semi directifs

Les entretiens ont été faits auprès de centaines de personnes des institutions au niveau national et local (voir liste personnes rencontrées en annexe) entre le 13 janvier 2020 et le vendredi 07 Février 2020. Ces entretiens, à tous les niveaux, ont permis, d'appréhender la problématique de la violence sexuelle faite aux femmes dans les espaces publics sur plusieurs angles.

Des entretiens directifs et semi directifs ont été réalisés avec plus de 30 institutions de l'Etat (voir liste en annexe) à travers ses services décentralisés à Dakar, Guédiawaye, Rufisque, Pikine et Saint Louis : Service régional de développement communautaire, SRDC, la DEEG, la Direction de la famille l'AEMO, la Gouvernance, Justice, la société civile, les Gendarmeries, Commissariats de Police, Direction de la Sûreté urbaine, Brigade des mœurs, Préfecture, maisons de justice, médiateurs social, et autres services techniques, la Société civile dans ses multiples démembrements.

Tous les maires des villes avec leurs staffs ont pris part aux entretiens sauf celui de Pikine. Ces entretiens nous ont permis de mesurer à quel point, les questions de sécurité des espaces publics, étaient au centre de leurs préoccupations. Ils nous ont orientés, accompagnés, suggérés des lieux à investiguer dans leurs communes et facilité l'organisation des focus groupes dans leurs collectivités.

Leur implication a été fortement appréciée et facilité les interviews auprès des communautés.

Pour mettre les interlocuteurs à l'aise, vu la sensibilité de certaines questions, un expert junior qualifié, a facilité les échanges avec les jeunes des ASC, certains groupes de notables et les religieux et chefs de quartier. Les réponses obtenues auprès de ces différents acteurs hommes, nous ont conforté sur la justesse de cette option.

Ces entretiens au niveau stratégique avant le démarrage de la collecte sur le terrain ont été d'une grande utilité, cela a permis orienter davantage le ciblage. Ainsi, ces entretiens ont permis de mesurer l'engagement de ces élus et les connaissances qu'ils ont des problèmes de leurs administrés, dans la mesure où les cibles qu'ils nous ont indiqué se sont révélés très pertinentes par rapport au sujet.

Cette ouverture des autorités augure d'une fructueuse collaboration dans le cadre du projet pilote et la mutualisation des efforts et des ressources, pour prévenir les harcèlements et les violences sexuelles dans les espaces publics des grandes villes.

La sélection des participants

La sélection des participants au focus groupes, a été faite lors de la revue documentaire par rapport à l'objet de l'étude. Les mairies et toutes les autres entités rencontrées nous ont appuyés dans l'identification des participants, dans le ciblage des Badiènes Gokh, des responsables des ASC de jeunes, des responsables de conseils de quartier et leur lieu d'exercice ou de rencontres. Les responsables de l'administration des universités, les censeurs et proviseurs des lycées ont facilité l'accès aux élèves et étudiants.

Dans le milieu de transport, les responsables des syndicats de transporteurs et chefs de garages ont facilité le ciblage les participants au focus. Il en est de même au niveau des marchés et quais de pêche, où à l'image du marché central aux poissons de Dakar, les cadres de l'administration nous ont reçu et mis en rapport avec les responsables des femmes mareyeuses. Il faut souligner qu'au Sénégal, malgré la prédominance du secteur informel, les différentes entités sont bien structurées et bien organisées et la porte d'entrée au sein de ces entités, est bien claire.

Ce qui a permis de recueillir à cœur ouvert les avis des uns et des autres sur la question plus ou moins tabou des violences sexuelles et du harcèlement sexuel. Cette technique vivante de recueil de données, a permis de disposer de faits probants et d'analyser leurs causes profondes, en donnant une grande latitude aux enquêtés qui se complètent et apprennent tout en échangeant. Ils ont l'avantage aussi de faire ressortir des problèmes ressentis au sein de la communauté et validés au sein de celles-ci, car ne souffrant d'aucune contestation.

Le profil des répondants de l'étude exploratoire

Les entretiens et focus groupe étaient réalisés avec l'appui des guides d'entretien avec les :

- **Maires des villes et à leur équipe municipale**, pour évaluer le degré de la prise en charge de ce problème en termes de prévention, de ciblage d'infrastructures appropriés, et de prise en charge holistique de ces violences sexuelles dans les espaces publics ;
- **Commissaires de polices, services de justice et de gendarmerie** pour apprécier le degré de leur engagement dans la prévention et la lutte contre ces violences sexuelles dans les espaces publics ;
- **Professionnels du transport en commun ;** BRT, DDD, CETUD, TER, Syndicats de transporteurs, chefs de garages, responsables de gare routière, les transporteurs et tous ceux qui exercent autour des garages (coxeurs, apprentis, mécaniciens, etc.) pour mesurer le degré de la prise en charge de cette problématique ;
- GPF de **femmes, aux jeunes filles, aux "Badiène Gokh"** en vue de mesurer l'ampleur du problème et d'identifier des solutions locales ; de même que les femmes mareyeuses,
- **Les femmes dans les marchés** vendeuses de poissons, de légumes.
- **Jeunes garçons et hommes et jeunes des ASC, les jeunes filles et les jeunes garçons dans les lycées**, les collèges, université, pour évaluer leur sensibilité et comprendre les causes de ces violences.
- **Services déconcentrés de l'Etat** pour évaluer les services offerts en termes de prévention et de prise en charge des victimes de ces violences.

Les "Badiene Gokh" (marraines de quartier) ont été mises en place sur l'initiative de l'ancien Chef de l'Etat sénégalais, face à l'ampleur des violences basées sur le genre (VBG) et des conflits sociaux au sein des ménages et familles. Leur implantation, a été un clin d'œil aux bonnes pratiques traditionnelles, la Badiène ou marraine, frère du papa était respecté par ses conseils et son appui et était crainte par son pouvoir au sein de la famille.

Elle jouait le rôle de régulatrice familiale et sociale, et face à la modernité et à l'éclatement de la cellule familiale traditionnelle, ce statut a disparu et n'a pas été remplacé par d'autres voies de recours et de régulation familiale. Leur maillage sur tout le territoire national sert de pont entre les protagonistes au sein de la famille et du quartier et représente une oreille attentive aux jeunes filles victimes de VBG et femmes mariées dans des situations de désespoir. Renforcées dans leurs capacités, elles pourront améliorer leurs interventions surtout en termes de dénonciation des viols et incestes et appuyer les familles à oser franchir la porte du tribunal et briser ainsi la loi du silence, qui entoure ce fléau qui prend de plus en plus d'ampleur dans notre société.

■ **L'Analyse situationnelle**

En définitive, tous ces entretiens avec des acteurs à différents niveaux : communautés, décideurs, législateurs, agents de police et de justice, notables, "Badienes Gokhs", parents, jeunes, femmes et filles nous ont permis de mesurer l'ampleur du mal, de recueillir des recommandations aux décideurs et la coopération internationale et de mesurer l'impérieuse nécessité de combiner les efforts pour la prévention et la réduction des violences sexuelles dans les espaces publics. Les échanges avec la société civile ont été riche d'enseignements, dans la mesure où cette dernière a été à l'avant-garde de tous les processus de veille et d'alerte, par rapport à l'ampleur des violences faites aux femmes et de la nécessité de légiférer avec beaucoup plus de rigueur en vue de dissuader les auteurs de tels crimes.

Enfin, les différents entretiens semi-directifs et directifs avec les différents services et les focus groupes avec les communautés et les différents acteurs, ont permis de recueillir des données qualitatives et de mesurer l'ampleur des VBG dans les espaces publics de ces villes, leurs typologies, la perception des acteurs et des différentes parties prenantes, sur cette problématique. Cela a aussi permis de disposer d'avis consensuels et de solutions souhaités et voulus par les communautés ciblées, mais aussi de mesurer la ténacité des normes sociales discriminatoires à l'égard des femmes.

Cette phase de collecte de données a facilité le recueil des informations validées en public, des faits réels qui se sont produits au sein de la communauté, contrairement aux entretiens individuels où l'enquêté est seul avec l'enquêteur. Et par rapport à la prévention, aux solutions à apporter, les débats en public ont permis de mieux cerner les attentes des communautés et recueillir des recommandations et solutions consensuelles et endogènes.

1.5. Limites et difficultés rencontrées

Comme toute étude de ce genre, les difficultés sont le plus souvent liées à la disponibilité des acteurs et leur acceptation de participer à ce genre d'exercice, portant sur des sujets considérés jusqu'à nos jours, comme tabou. :

- La réserve de certains acteurs face aux enregistrements audios, malgré les précautions et les éclaircissements par rapport à la protection des données personnelles telles que mentionnées dans le Code éthique d'ONUFEMMES.
- Le calendrier journalier trop chargé des femmes, nous a amené à travailler au-delà des heures conventionnelles.
- Le non-disponibilité de certains services et la difficulté de les faire participer à travers l'administration des guides d'entretiens dédiés.

Enfin, la lassitude des communautés et de certains services par rapport aux multiples enquêtes restés sans suite, ce qui renvoie à l'épineuse question de l'attentisme que suscite ce genre de travail de recherches. Car les communautés s'attendent le plus souvent à un programme/ projet juste après une enquête et elles sont très sollicitées par des équipes diverses, ce qui les mets dans une situation d'attentisme et souvent de découragement et de refus de collaborer.

II. LES VILLES ET ESPACES PUBLIQUES CIBLEES PAR L'ETUDE

Fonds cartographiques : carte IGN-DTGC 1993 et 2001 / APIX 2010

Réalisation : Youssouph Sané 2009
Réactualisation 2013

Dakar et sa banlieue ont été choisies pour abriter cette étude exploratoire, grâce à leurs poids démographique et politique. Etant la capitale du Sénégal, Dakar représente à elle seule, selon les données de l'Agence nationale de la statistique et du développement (ANSD) près du quart de la population sénégalaise, soit plus de 3 millions d'habitants. Elle abrite plusieurs infrastructures publiques tous les problèmes et défis que l'on peut rencontrer dans les grandes villes africaines, en termes de : démographie, chômage des jeunes, besoin d'infrastructures, violences, etc.

La région de Dakar est une des quatorze régions administratives du Sénégal. Sa superficie est 550 km2 soit 0,3% du territoire national. Elle correspond à la capitale nationale du Sénégal depuis le 11 juin 1958 et sa banlieue formée de Pikine, Guédiawaye, Keur Massar ainsi que des villages traditionnels de Rufisque, Yoff, Ngor, Ouakam, Thiaroye, Yeumbeul, Mbao, Kounoune, etc. (Adande 1951). Ces derniers font partie des premiers sites d'habitation de la presqu'ile du Cap Vert dont les limites coïncident peu ou prou avec la région de Dakar. La région de Dakar est bordée d'îles dont celle de Gorée qui fut le grand foyer du commerce des esclaves durant la traite atlantique. La région de Dakar est constituée de quatre départements, quatre villes, quatre communes, quarante trois communes d'arrondissement (cf. carte page précédente). Annexe A : Données démographiques ville de Dakar.

Saint Louis et sa banlieue ont été aussi ciblées par cette étude. Après avoir été capitale de l'Afrique occidentale française AOF, cette vieille ville passera le relais à Dakar pour sa position stratégique.

Depuis Saint Louis peine à se relever du transfert de la capitale sénégalaise à Dakar « Ce centre d'élégance et de bon gout sénégalais », longtemps demeuré une cité incontournable dans la période coloniale, va perdre son aura avec le transfert le 11 juin 1958 de la capitale à Dakar. Saint louis sombre de plus en plus dans la pauvreté et dans la vétusté de ses habitations, malgré le développement du tourisme, avec son parc national des oiseaux de Djoudj, entre autres attraits touristiques, et de l'agrobusiness, du fait du potentiel énorme de la région dans le domaine hydro agricole. Classé patrimoine mondial de l'humanité, la vieille ville de l'Ile, centre administratif et commercial, peine à se relever de ce transfert de la capitale et du départ massif de ses natifs à Dakar. Annexe B : Données démographiques ville de Saint-Louis.

Saint-Louis, première capitale du Sénégal, elle se particularise par le chômage de ses jeunes, la prédominance du secteur informel, la pauvreté galopante, et un déficit en termes d'infrastructures et de prise en charge des besoins des femmes et des jeunes filles, en termes de sécurité, face à une violence qui devient de plus en plus présente. Aussi, la drogue et la violence sont très présentes dans ces villes ciblées, selon les responsables de la sécurité des personnes et des biens, rencontrés lors des entretiens semi- directifs.

L'espace public d'investigation a été principalement les grands marchés de Dakar et sa banlieue : marchés central aux poissons un des plus grand de l'Afrique de l'ouest et dont les femmes constituent 80% des visiteurs journaliers, le marché de la viande SERAS, le marché de la plage de Soumbédioune, le quai de pêche de Rufisque, le marché Ndiarème de Guédiawaye, le marché des légumes de Thiaroye, le marché Gazilo de Rufisque, où les femmes issues de l'exode rural, lavandières et pileuses dorment le soir à même le sol dans le marché, à la merci de toutes sortes d'agressions.

Pour chacune villes ciblées, avec l'appui des Maires et leurs équipes, l'étude a ciblé les marchés, les plages, les lycées et collèges, les universités, les garages et arrêts de bus, les quais de pêches, les plages, entre autres endroits et ruelles qui ont été arpentés le soir par l'équipe, pour mesurer le degré d'insécurité

Le fait de porter notre regard sur ces espaces publics a suscité beaucoup d'intérêt de la part des personnes rencontrées lors des entretiens directifs et des focus groupes, car c'est un espace qui a été jusque-là ignoré par les diverses interventions des organismes d'appui, alors que c'est un lieu incarné de violences récurrentes.

III. PROBLEMATIQUES DES VIOLENCES SEXUELLES DANS L'ESPACE PUBLIC

Les résultats de la **revue documentaire** et les donnes qualitatives ont permis d'identifier la PROBLEMATIQUE DES VIOLENCES SEXUELLES, les types de harcèlement et violences sexuelles dans les espaces publics et constater, leur ampleur dans ces dits espaces. Les résultats ont aussi permis aussi d'identifier les lieux propices aux harcèlements et violences sexuelles, les personnes susceptibles d'être victimes de ce genre d'agressions sexuelles et d'évaluer les conséquences de ces violences sur le parcours de leur vie.

Les entretiens avec ces différents acteurs nous ont permis aussi d'identifier les **mécanismes mis en place et les stratégies développées** par les acteurs étatiques et non étatiques, pour prévenir et faire face à ces formes de violences sexuelles dans les espaces publics.

3.1. La situation des violences faites aux femmes

> ***Les défis structurels historiques associés à la violence sexospécifique sont transposés en ligne aux environnements numériques.***
>
> *Joana Varon*

Les femmes sénégalaises sont partout exposées à des risques de violence sexospécifique. Le Groupe d'études et de recherches sur le genre et les sociétés (GESTES) de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis a mené une étude entre février 2012 et mars 2015 dans les 14 régions du Sénégal sur les questions de violence sexiste. Selon l'étude, l'espace privé est le principal lieu de production des VBG avec 65% des cas de violence, suivi par les universités 42,8%, les lycées 41,8%, les instituts de formation privée 15,4% et les milieux professionnels.

valeurs et pratiques sociales et culturelles. Elle reflète les rapports de domination qui existent à l'intérieur de la famille, du groupe et entre individus. Considérées comme tabou, au nom de l'intégrité familiale ou du groupe, banalisées ou même normalisées, les violences sont reproduites par les processus de socialisation.

Bien que la violence dans la sphère domestique et privée soit aujourd'hui largement assimilée à une violation des droits humains, les actes de violence à l'égard des femmes et des filles, particulièrement sous la forme de harcèlement sexuel dans les espaces publics, demeurent des problèmes en grande partie, négligés du fait de l'inexistence de lois et de politiques de prévention et de répression.

Selon l'auteur, M. Ammar Malik « ***Le dernier kilomètre, soit lorsque vous sortez de chez vous pour vous rendre au transport en commun, constitue le plus important problème dans la sécurité des femmes dans les transports urbains*** ». L'étude a aussi montré que les chauffeurs pouvaient être des auteurs de violence et qu'il fallait les former.

Statistiques livrés par l'Association des juristes sénégalais (Ajs). *En deux ans (2018-2019), les statistiques n'ont fait que grimper. « Pour l'année 2018, nous avons eu 6289 cas de violence basée sur le genre (VBG) enregistrés dans les boutiques de droit dont 1425 cas de viols ».*

DE JANVIER A OCTOBRE 2019*, indique Mme Diallo, Présidente de l'association des juristes sénégalaises « 9245 cas » de VBGs ont été répertoriés dans les différentes boutiques de violence basée sur le genre (Vbg) dont « 1206 cas de viols ».*

Elles sont plus de 4320 femmes à avoir été victimes de viols entre 2016 et 2018 dans notre pays. Parmi elles, 14 sont mortes entre les mains de leurs bourreaux. Le Sénégal serait-il devenu un pays de violeurs et de pédophiles note ce rapport de l'Association des femmes juristes du Sénégal publié en 2016, les victimes les plus touchées, selon les mêmes sources, ont entre 3 et 19 ans. Ce qui fait qu'au délit de viol s'ajoute souvent celui de pédophilie.

En 2019, ce sont 14 femmes qui ont été tuées à la suite d'un viol. « Et trois de ces femmes sont des mineures, les deux étant en état de grossesse », précise le CLVF.

Les bonnes nouvelles sont que la violence faites aux femmes pourrait être évités. L'environnement propice constitue une opportunité pour démarrer cette initiative. La volonté politique au Sénégal est intégrée dans les instruments juridiques et les politiques du gouvernement. Le Sénégal s'est engagé dans la mise en œuvre de ces instruments juridiques internationaux comme la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), le Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits des femmes en Afrique, entre autres, Dans ce sillage, l'Etat du Sénégal a mis en place de mécanismes pour l'application du principe de l'Egalité femme/homme, en adoptant des lois novatrices et en élaborant une Stratégie nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre (SNEEG) qui trace les mesures à prendre pour libérer les femmes des contraintes qui empêchent leur pleine implication dans l'effort national et local de développement.

En outre, la Loi 2020-05 criminalisant les actes de viol et de pédophilie contribue au renforcement de la politique de protection des femmes et des enfants. En effet, un processus de plaidoyer pour la lutte contre toutes les formes de violence et la vulgarisation de la Loi 2020-05 criminalisant le viol et la pédophilie est conduit de manière progressive pour la mise en œuvre de son adaptation sociale selon un caractère participatif et transparent, dans une optique d'intégration aux processus nationaux de prise de décision et avec l'implication des partenaires au développement.

Dans la politique du gouvernent, le PSE a opté pour l'intégration effective du genre dans les tous les programmes sectoriels retenus dans les Plans d'Actions Prioritaires. Par ailleurs, la loi n° 2010-11 du 28 mai 2010 instituant la parité absolue homme – femme est venue renforcer les importantes avancées acquises durant cette décennie.

3.2. La typologie de violences sexuelles dans les espaces publics

Les formes de harcèlements sexuels qui ont été identifiés dans les focus groupes, vont du harcèlement moral au chantage dans le milieu professionnel et scolaire, à l'intimidation, au frottement dans les transports en commun, aux sifflements, aux injures et aux viols.

Elles sont constatées selon les répondants, dans les transports en commun (bus, taxis, « clandos » ...), dans les rues, les marchés hebdomadaires, les abords des stades, les gares, les boites de nuit, les plages, les lycées et universités, les restaurants et parcours sportifs etc.

- **Dans les transports en commun**, le harcèlement sexuel : L'intimidation, le frottement dans les transports en commun, et les viols ont été identifiés dans les transports en commun. Les sifflements et injures dans la rue et sur les chemins menant aux lieux de travail ou d'apprentissage, aux alentours de lycées et collèges ont été identifiés. Ses violences se produisent dans les endroits bondés de personnes, aux heures de pointe le soir, dans les gares, les bus ou les arrêts de bus, que les harcèlements sexuels sont plus fréquents et difficiles à prévenir.

- **Dans les marchés,** le chantage sexuel est assez courant, Il arrive très souvent, que les femmes s'endettent auprès des grossistes et si d'aventure elles tardent à payer, elles sont menacées par ces derniers et font le plus souvent l'objet de chantage sexuel en remplacement de la dette. Les femmes sont aussi exposées au harcèlement sexuel dans les marchés du fait qu'il n'existe pas de toilettes séparées hommes et femmes et elles sont souvent placées dans des sites isolés, d'où le risque de harcèlement au niveau de ces emplacements ; Les femmes y vont souvent par petits groupes, pour prévenir ce genre de situation. Le projet gagnerait à mettre en place des infrastructures aux bénéfices des femmes et un fond de revolving, pour leur permettre d'être plus autonomes sur le plan économique. On retrouve ce genre de situation au niveau des quais de pêche aussi.

- **Dans les garages**, les femmes qui font le commerce, la restauration (gargote) sont victimes de harcèlement, souvent lié au refus de paiement des repas consommés de la part des coxeurs, entre autres problèmes qui ont été partagés lors des focus groupes à Dakar et Saint Louis. Il a été noté une forte présence de fillettes dans ces lieux très tard le soir, comme livreuses de repas ou vendeuses de fruits, alors le pays a signé les Conventions 138 et 182 relatives au travail des enfants et aux pires formes de travail des enfants.

- **Dans le milieu professionnel et scolaire,** le harcèlement sexuel : Les données recueillies au tribunal de grande instance de Saint louis et de la Brigade des mœurs à Dakar, indiquent des cas récurrents de harcèlement sexuel dans le milieu du travail. Au milieu du travail, le harcèlement moral et chantage a été identifié, et des remarques désobligeantes, propos vexatoires, discriminatoires.

- Dans le milieu scolaire Certains responsables des lycées et collèges ont fait état de plusieurs cas de viols dans des écoles. Les résultats indiquent que les latrines communes dans les écoles exposent davantage les jeunes filles et qu'il y aurait un manque d'informations préjudiciables aux parents sur les violences sexuelles. A cela, s'ajoute une sexualité précoce dans les écoles, des hommes qui intimident les jeunes filles et jeunes femmes sur le chemin menant à l'école ou au marché. Des cas de viol collectif dans une école située en dehors de Saint louis nous ont été signalés.

- En dehors de ces cas, ce sont souvent des problèmes liés aux ménages, des plaintes pour coups et blessures volontaires qui y sont traités. En général, ce sont principalement des cas de grossesses ou de détournements de mineurs qui y sont signalés et de chantage, via les réseaux sociaux.

- **Le cyber harcèlement : les chantages, via internet ou téléphones avec les chantages ou la divulgation de données ou images compromettantes** : Le Cyber harcèlement fait des ravages en milieu scolaire. Des données probantes révèlent que le Cyber harcèlement qui est une forme de harcèlement conduite par divers canaux numériques, fait d'énormes victimes en milieu scolaire. En effet, le harcèlement scolaire est fréquemment accompagné de cyber harcèlement. Il existe une forte corrélation entre le harcèlement scolaire classique et le cyber harcèlement. C'est dire que le harcèlement classique se poursuit apparemment via les nouvelles technologies. Le Cyber harcèlement est violent par une nouvelle dimension qui est celle de la visibilité. Sur le Net, les faits sont connus à grande échelle, ce qui constitue une pression supplémentaire pour la victime qui voit son intimité violée et ne peut être oubliée sur la toile, surtout dans une société basée sur des normes de pudeur et de kersa. Les conséquences pour la victime sont dévastatrices.

Des cas de harcèlements numériques sur des jeunes filles via WhatsApp et Facebook ont été signalés dans des lycées à Saint louis. La fille d'une responsable de lycée l'a échappé de justesse, parce que vivant dans un cadre familial propice à la communication. Le maitre chanteur menaçait de divulguer des informations et images compromettantes à son propos si elle ne répondait pas à ses attentes. Sur la base d'une capture d'écran et des différents messages constitutifs de preuves électroniques, une plainte fut déposée à temps. Cependant, une autre femme fut péniblement abusée par son bourreau par des chantages répétés.

En effet, le partage de (photos intimes, contenus obscènes) sur la base de menaces parfois infondées, permet au bourreau de parvenir à ses fins, d'où un important travail de sensibilisation à faire à l'endroit des jeunes filles et jeunes dames, sur les dangers des réseaux sociaux. Avec les nouvelles applications, utilisables dans des Smartphones sophistiqués, il est facile de faire des montages vidéo ou de photos pour attenter à l'e-réputation des femmes et jeunes filles.

3.3. Ampleur du harcèlement sexuel

Pour le tribunal des enfants sur la même période, 03 mineurs ont été condamnés pour les motifs de viol, et pour les infractions à la législation sur les stupéfiants, 118 affaires ont été jugées sur la même période en flagrant délit et 02 en grande correctionnelle. Cela amène à faire un parallélisme entre les violences sexuelles et l'utilisation de la drogue, par les auteurs de harcèlement et de violences sexuelles dans les espaces publics.

Les magistrats interrogés ont déploré que seuls quelques cas de violences sexuelles sont dénoncés et portés devant les tribunaux, les victimes ont peur de la stigmatisation et du regard social, ce qui ne facilite pas leur travail et recommande plus de sensibilisation des communautés pour faire valoir leurs droits.

Les entretiens l'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) a permis de constater la problématique des violences sexo-spécifiques dans les espaces publics. Entre 2015 et 2019, elle a enregistré une dizaine de cas de violences sexuelles dans des espaces publics (marché, écoles, transports). Pour les jeunes filles victimes, il est important de noter que les auteurs

les rencontrent souvent sur le chemin de l'école ou aux alentours. Pour l'un des cas, l'auteur était un élève de la même école et une autre victime, élève de son état, a subi un viol collectif à la descente du bus. Les auteurs étaient des apprentis (mineurs et majeurs). Ils ont été arrêtés et jugés. D'autres cas de harcèlement sexuel ont été enregistrés sur des vendeuses de la part de leurs employeurs et des clients, Cinq (5) cas ont été dénoncés dans la Langue de barbarie. Ainsi, l'AEMO accompagne aussi les victimes mineures jusqu'à leur majorité, mais elle ne dispose toujours pas de Numéro Vert.

Les données recueillies auprès des services compétents du tribunal correctionnel de Saint Louis, nous indiquent que dans la période du 01 novembre 2018 au 31 octobre 2019, soit sur une période de 12 mois, il a été jugé 13 affaires en flagrant délit de viol, attentat à la pudeur avec violence, 01 affaire en correctionnelle. Aussi, un cas de violeur récidiviste, qui venait juste d'être élargi de prison a été signalé. Ce dernier s'est arrangé pour attirer la jeune fille âgée d'environ 9 ans.

3.4. Groupe de femmes vulnérables

La féminisation de la pauvreté a amené les femmes à investir en masse le secteur informel, et qui dit secteur informel, sous-entend le plus souvent les marchés et les espaces publics, où elles peuvent s'adonner à leurs activités génératrices de revenus.

- Ce sont particulièrement, les femmes et les filles qui se rendent aux aurores dans les marchés à la recherche de marchandises à revendre, les femmes mareyeuses, vendeuses de fruits et légumes qui doivent arpenter des ruelles sombres ou mal éclairées pour aller chercher des provisions à revendre en détail dans les quartiers. Aussi, les jeunes femmes et les utilisatrices des cars et bus ont-ils été identifiés au risque.

- **Les lycéennes et les étudiantes, à l'épreuve de la proximité dans les bus** : A Guédiawaye des témoignages ont été enregistrés sur le type de harcèlement que subissent les jeunes filles subissent : « Nous sommes suivis à la sortie de nos maisons et surtout du lycée, par des hommes qui nous font des compliments sur notre physique et si nous ne répondons pas à leurs avances, ils nous insultent et souvent nous brutalisent, nous sommes habitées par une peur permanente et dans les bus et cars, les hommes se frottent contre nous jusqu'à souiller nos habits ».

- **Les femmes mareyeuses pas épargnées par leurs collègues mareyeurs : Les femmes qui se rendent aux aurores dans les marchés à la recherche de marchandises à revendre et les femmes mareyeuses**, au quai de pêches et à l'hydrobase de Saint Louis, ont affirmé « que très souvent, elles sont victimes de chantages de la part de certains mareyeurs, si d'aventure, elles tardent à payer le poisson qu'elles ont emprunté auprès d'eux pour revendre et revenir payer ».

- **Les femmes dans les secteur informel, peu loties :** Les témoignages sur les conditions d'insécurité que les femmes rencontrent dans l'exercice de leurs activités informelles sur lesquelles repose, la survie de la famille sont inquiétantes. Les femmes travailleuses saisonnières qui sont les pileuses et les lavandières qui le plus souvent dorment à la belle étoile ou dans les marchés sombres comme celles rencontrées à Rufisque, ne sont guère épargnées. Elles sont pour plupart, issues de l'exode rurale qui viennent chercher du travail dans les grandes villes.

Les techniciennes de surface, les receveuses et les régulatrices de bus, qui sont pour la plupart des jeunes filles, par la nature de leurs occupations se rendent tôt ou rentrent tard du travail. Aussi les femmes qui travaillent dans la transformation des produits halieutiques à l'hydrobase, nous ont fait part de leurs inquiétudes. « Nous sommes obligées, de par la nature des activités que nous menons de rentrer tard le soir, et les hommes qui tournent autour (elles pointent le doigt vers de petites groupes d'hommes assis), ils sont de diverses nationalités de la sous-région, attirés par l'activité de mareyage à Saint Louis, en plus de voler nos produits, ils nous harcèlent et n'ont aucun respect pour notre âge. Nous sommes obligées de faire appel à nos fils tous les soirs pour nous escorter en rentrant, vers les coups de minuit ».

- **Les personnes vivant avec un handicap physique se retrouvent à la merci des prédateurs** de même que les femmes malades mentales, qui arpentent les rues des grandes villes et portent régulièrement des grossesses dont elles ignorent les auteurs. La situation des femmes vivant avec un handicap préoccupe les autorités en charge de la question, notamment la Direction de l'Action Sociale. Face à la récurrence des cas de harcèlement et d'abus à leur endroit, il est nécessaire de trouver des solutions urgentes.

- **Les femmes vulnérables, socialement défavorisées, mendiantes**, il a été rapporté à Guédiawaye des cas d'agressions et de harcèlement sexuel sur des filles et femmes socialement défavorisées, mendiantes, qui sont obligées de sortir pour subvenir aux besoins vitaux de la famille. L'absence de ségrégation positive à leur égard accentue leur état de vulnérabilité. En effet, elles sont victimes de harcèlements dans les centres de rassemblement et sont souvent victimes de grossesse non désirées, dont elles ignorent les auteurs. En ce sens, une femme malentendante a été engrossée par un chauffeur, des fillettes de mère vivant avec un handicap, aussi abusées par des pécheurs. Des malades mentales qui sillonnent les rues de la capitale, et qui sont enceintes régulièrement, méritent d'être pris en compte par les pouvoirs publics.

- **Les veuves démunies qui sont souvent victimes de chantage à caractère sexuel** ont été signalées. Autant de cas nécessitant des mesures préventives dans l'optique de renforcer la sécurité de ces femmes et de leurs filles. A la Direction de l'action sociale, l'on regrette toutefois le fait que la planification des politiques en la matière soit inclusive mais que la mise en œuvre soit généralement exclusive. Il nous a été rapporté des témoignages de veuves démunies qui sont souvent victimes de chantage à caractère sexuel, dans les lieux de perception de leur pension mensuelle Autant de cas nécessitant des mesures préventives dans l'optique de renforcer la sécurité de ces femmes et de leurs filles. (Cf entretiens avec les présidentes de groupement de promotion féminine et les Badiène Gokh...)

- **Les jeunes filles serveuses des restaurants et les hôtels** à la merci des mains baladeuses de clients ivres ou pas, les sportives ou amatrices de sports lors des entrainements ou fin de match souvent violents, souvent lors des affrontements entre supporters en furie.

- **Les employées de bureau qui subissent le harcèlement permanent de supérieurs hiérarchiques** et qui par peur de perdre leur emploi, gage de leur autonomisation économique, finissent par céder ou quitter pour retourner dans le marché du travail ou élèves et étudiantes qui subissent le chantage et harcèlement d'enseignants peu scrupuleux.

Récit de vie 2

Témoignage d'A.F. (45 ans), micro-mareyeuse à Rufisque épouse d'un immigré :

Je me suis mariée à l'âge de 18 ans et après 15 ans de mariage et 6 enfants, mon mari qui peinait à gagner sa vie est parti en Europe. Il subvenait à mes besoins et je ne manquais de rien, mais avec la crise, les revenus qu'il envoyait se faisaient rares et j'étais obligée de trouver du travail pour maintenir nos enfants à l'école, d'autant plus que mon mari et moi, n'avions pas eu la chance d'aller à l'école. Je me levais très tôt le matin, vers 6h du matin, pour aller au quai de pêche pour chercher du poisson à revendre, dans le marché de mon quartier.

Ma belle-famille ne me soutenait pas, parce qu'elle voulait que je reste à la maison sans rien faire. Un jour sur le chemin de la plage, un homme m'a attaqué et a tenté de me violer, j'ai crié de toutes mes forces et les pêcheurs qui venaient de débarquer l'ont poursuivi et à la surprise générale, c'était le cousin de mon mari qui vivait dans la même concession que moi. Il a voulu profiter de l'obscurité et de la rue pour abuser de moi. J'ai porté plainte appuyée par les témoins, je n'ai pas eu de suite, l'affaire a été étouffée, je ne sais comment ma belle-famille et mon mari m'ont demandé de quitter pour aller vivre chez mes parents.

3.5. Profil des auteurs

Les données recueillies, révèlent que ce sont généralement des hommes, des étudiants, des professeurs, enseignants jeunes désœuvrés (la plupart drogués et marginalisés) voisins ou simples prédateurs à l'affût des proies vulnérables.

Ce sont les charretiers qui sillonnent très tôt les banlieues mal éclairées, les supérieurs hiérarchiques dans l'espace de travail, les enseignants ayant autorité sur des élèves faibles et vulnérables, les clients de restaurants ivres ou conscients, les gardiens des bâtiments en construction, les jardiniers et chauffeurs, les coxeurs, les apprentis des cars et les passagers des bus surchargés, aux heures de pointe, et la liste est loin d'être exhaustive.

On retrouve aussi les auteurs de violences sexuelles dans les marchés, les transport en commun et les quais de pêche, du fait de la proximité dans ces lieux. Vu la faiblesse de leurs ressources et leur volonté de subvenir aux besoins de leurs familles, elles subissent les harcèlements et chantages des vendeurs et des mareyeurs.

Parfois, ce sont des « chauffeurs » qui s'adonnent aux agressions sexuelles ou peuvent être des complices selon les circonstances. Les données recueillies, révèlent que les taxis clandos sont en passe de devenir une source d'inquiétudes pour les femmes qui n'osent plus les prendre seules, à certaines heures de peur d'être kidnappées puis violées. Les femmes se lèvent très tôt pour se rendre aux marchés pour acheter des denrées alimentaires, des légumes ou du poisson au marché central pour revendre dans leurs quartiers, afin de compléter ou assurer totalement les dépenses de la famille.

Les agressions sont aussi perpétrées par des malfrats conduisant des Scooters, aux environs du Technopole, à Golf Sud, les agressions sexuelles y sont récurrentes notamment lors des grands rassemblements (Combats de lutte, fin de concerts...).

Selon les entretiens et les focus groupes, les auteurs de violences sexuelles ne sont pas généralement dénoncés. Quelquefois, il s'agit d'une personne connue, d'une personne inconnue ou d'un voisin de quartier de la victime. Ces cas de figure sont souvent étouffés, à cause des réalités socio culturelles encore prégnantes. Par exemple, une mère de famille dont la fille a été violée à Saint louis, refusa de dénoncer l'auteur prétextant préserver la réputation de sa fille. La victime a souvent peur d'être marginalisée au sein de la famille si elle se livrait à la dénonciation. Elle redoute les représailles et risque d'être mise en minorité. Ces peurs font qu'il est difficile de dénoncer un agresseur, un malfrat avec qui on partage le même quartier.

En substance, les jeunes des ASC estiment que les sénégalais n'ont pas à proprement parler la culture de la dénonciation (la call-out culture).

IV. PROFIL DES PRINCIPAUX ESPACES PUBLICS A RISQUES

L'espace d'investigation a été principalement les grands marchés de Dakar et sa banlieue : marchés central aux poissons un des plus grand de l'Afrique de l'ouest et dont les femmes constituent 80% des visiteurs journaliers, le marché de la viande SERAS, le marché de la plage de Soumbédioune, le quai de pêche de Rufisque, le marché Ndiarème de Guédiawaye, le marché des légumes de Thiaroye, le marché Gazilo de Rufisque, où les femmes issues de l'exode rural, lavandières et pileuses dorment) à même le sol dans le marché. Les s détaillantes de poissons venant de tous les coins de Dakar et banlieue viennent s'approvisionner, pour aller revendre dans leurs quartiers respectifs. Selon les responsables de ce plus grand marché de poisson de toute l'Afrique de l'Ouest, les femmes qui constituent 80% de la clientèle, y viennent à partir de 5h du matin, des fois même avant, pour se servir les premières et retourner dans leurs quartiers respectifs pour écouler leurs marchandises. Dans ces marchés, avec l'affluence et les heures matinales, les femmes peuvent être victimes d'attouchements ; Aussi, ces femmes du fait de leur faible pouvoir économique sont souvent obligées de prendre à crédit pour acheter leur marchandise (poissons, légumes, et autres) et en cas de difficultés ou retard de paiement, elles peuvent être victimes de chantage à caractère sexuel.

Le projet gagnerait à mettre en place des infrastructures aux bénéfices des femmes et un fond de revolving, pour leur permettre d'être plus autonomes sur le plan économique. On retrouve ce genre de situation au niveau des quais de pêche aussi.

Le secteur du transport en commun : un espace à hauts risques de harcèlements sexuels

- Nous avons effectué des entretiens dans les deux principaux garages de Dakar, à savoir la gare inter urbaine Petersen, où les cars et bus desservent Dakar et toute sa banlieue, dont les villes de Pikine, Guédiawaye et Rufisque et la gare inter régions Beaux maraichers, où se trouvent les cars et taxis qui desservent les 13 autres régions du Sénégal.
- Les responsables de ces institutions ont fait montre d'ouverture et prennent au sérieux la sécurité des personnes et des biens. Ils ont toutefois reconnu que c'est un secteur à fort taux de harcèlement sexuel du fait des heures matinales et tardives de circulation des voyageurs et aussi de la promiscuité, dû au non-respect des règles qui interdissent la surcharge de passagers.
- **Des points dits « chauds »** ont été porté à notre attention par les autorités communales et les Badiène Gokh. Il s'agit :

A Dakar,

- Les marchés de Ndiarème, marché boubess, Serigne Assane, Paix, Niary Boulangerie de la région de Dakar.
- Les corniches des Hamo 4 à 6, la station Touré, abords pharmacie Golf, Canada, Baye Laye,
- Les alentours des lycées de Pikine Est, Limamoulaye, et le Centre de Sauvegarde.

A Saint Louis: les alentours des lycées Charles De Gaulle et Ameth Fall, la Corniche Sud vers l'IFAN l'hydrobase, les quais de pêche, les marchés SOR et Santhiaba, le quartier de Pikine et périphérie, la corniche SOR, les abords de l'Université.

Comprendre les violences dans les espaces publics, c'est analyser leur fréquence, les lieux où elles s'exercent le plus, la mobilité des femmes et des filles victimes de ces violences, leur trajectoire en tant qu'apprenantes et actrices de développement ou simples ménagères en quête de ressources pour la survie de leurs familles (cf. Tableau récapitulatif des caractéristiques des violences sexuelles dans les espaces publics qui montre les caractéristiques dominantes des violences sexuelles dans les espaces publics, leur nature, les lieux, la typologie des victimes et des auteurs et leur fréquence). Ces données analysées lors des entretiens, démontrent que ce sont les jeunes femmes qui sont le plus touchées.

4.1. Cartographie des caractéristiques des violences sexuelles espaces publics à risque

A Saint Louis, Dakar (Guédiawaye) et Rufisque : les principaux points chauds ont été identifiés, comme les marchés, les garages de transports en commun, les quais de pêches, les chemins empruntés par les femmes en allant dans ces endroits. C'est aussi, les abords des lycées, les corniches mal éclairés, les plages et les lycées et collèges.

Tableau récapitulatif des caractéristiques des violences sexuelles dans les espaces public						
Toponymie des violences	**Nature des violence**	**typologie des victimes**	**typologie des auteurs**	**Fréquences selon les interlocuteurs/trices**		
				Forte	**Moyenne**	**Faible**
MOYENS DE TRANSPORT EN COMMUN	attouchements et masturbation et frottement	Femmes /jeunes filles qui empruntent ce type de transport pour vaquer à leurs occupations	voyageurs/ coxeurs/ apprentis	X		
ARRET DE BUS	attouchements, menaces verbales	Femmes /jeunes filles qui empruntent ce type de transport pour vaquer à leurs occupations	badauds, voyageurs, jeunes désœuvrés	X		
ALLEES DES VILLES	Sifflement attouchements non désirés	Jeunes filles / femmes qui arpentent les allées des villes et vaquent à leurs occupations quotidiennes	badauds, voyageurs, jeunes désœuvrés		X	
PARCOURS SPORTIFS	sifflement, attouchements non consentis	sportives	sportifs/badauds		X	
CHEMINS MENANT AU MARCHES	sifflements, viols, harcèlements, attouchements non consentis	ménagères, jeunes filles/ commerçantes	badauds, voyageurs, jeunes désœuvrés	X		
CHEMIN MENANT A L'ECOLE OU A L'UNIVERSITE	sifflements, viols, harcèlements, attouchements non consentis	élèves /étudiantes/ apprenantes dans divers instituts de formation	badauds, voyageurs, jeunes désœuvrés	X		
MARCHES	viols, harcèlements / chantages, attouchements non consentis	vendeuses de tous genres/ménagères et commerçantes	badauds, voyageurs, jeunes désœuvrés	X		
PLAGES	viols, harcèlements attouchements non consentis	jeunes filles	badauds, voyageurs, jeunes désœuvrés		X	

Tableau récapitulatif des caractéristiques des violences sexuelles dans les espaces public						
Toponymie des violences	**Nature des violence**	**typologie des victimes**	**typologie des auteurs**	**Fréquences selon les interlocuteurs/trices**		
				Forte	**Moyenne**	**Faible**
QUAIS DE PECHES	viols, harcèlements / chantages, attouchements non consentis	mareyeuses et micro-mareyeuses, vendeuses de poissons, transformatrices de produits halieutiques	badauds, voyageurs, jeunes désœuvrés		X	
RESTAURANTS/ HOTELS	harcèlements, attouchements non consentis	serveuses, clientes non accompagnées, techniciennes de surfaces	clients des restaurants	X		
ATELIERS D'AP-PRENTISSAGE	viols, harcèlements / attouchements non consentis	apprenantes	maîtres formateurs		X	
COURS D'AP-PRENTISSAGE	viols, harcèlements / chantages, attouchements non consentis	apprenantes	enseignants/ camarades de classe		X	
DAHRAS	viols, harcèlements / chantages, attouchements non consentis	apprenantes	maitres coraniques		X	
ECOLES/LYCEES	viols, harcèlements / chantages, attouchements non consentis	élèves, étudiantes	professeurs/ maitres/ camarades de classe	X		
QUARTIERS	viols, harcèlements / chantages, attouchements non consentis	jeunes filles/ jeunes femmes	drogues/petits délinquants/ jeunes désœuvrés	X		
GARES ROUTIERES	viols, harcèlements / chantages, attouchements non consentis	voyageuses/ vendeuses	coxeurs / chauffeurs / apprentis		X	
LIEUX DE TRAVAIL	viols, harcèlements / chantages, attouchements non consentis	employées	supérieurs hiérar-chiques, collègues de bureau		X	

4.2. Facteurs de risque

Les facteurs de risque des violences faites aux femmes, sont multiples et multiformes, si on doit les résumer sur la base des témoignages recueillis auprès des institutions et des communautés *(https://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2019/05/respect-women-preventing-violence-against-women)*.

Les entretiens ont fait ressortir que la violence est très présente dans nos villes modernes et les facteurs ci-dessous ont été indexés comme étant principalement à l'origine du mal, à savoir les causes des violences sexuelles.

Société	Communautés	Relations interpersonnelles	Individuel
• faibles niveaux d'emploi et d'éducation des femmes • faible d'application des lois contre la violence à l'égard des femmes*	• normes de genre et masculins limitent l'autonomisation des femmes • niveau élevé de pauvreté et de chômage des femmes et des filles • taux relativement élevé de violences et de criminalité • disponibilité des drogues, alcool au niveau des communautés	• niveau élevé d'inégalité dans la relation relation • dépendance des femmes à l'égard du partenaire • relations sexuelles multiples des hommes • usage de drogues par les hommes et usage	• expérience de la violence à bas âges et exposition à la violence dans la famille • attitudes qui justifient la violence comme étant normale ou acceptable (i.e. dans epsaces privés et publiques)

Source: https://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2019/05/respect-women-preventing-violence-against-women

Dans le contexte de violences faites aux femmes dans l'espace public et privé, les résultats ont identifiés de facteurs de risques socio-économique et environnemental.

4.2.1. Facteurs de risque socio-économiques

- **Les horaires du travail :** selon les participants les femmes se rendent, aux marchés, aux quais de pêches, très tôt ou très tard pour s'approvisionner en denrées et les revendre sur les marchés de la place, chez les patrons où elles servent comme bonnes à tout faire, ou simples techniciennes de surface. Dans leur mobilité, elles marchent à des heures très matinales ou tardives, empruntent des transports en commun surchargés et qui constituent un haut lieu de harcèlement et de frottement sexuel.
- **Le niveau élevé de pauvreté et de chômage, chez les jeunes et l'apparition de plus en plus du phénomène de femmes chefs de famille**, causé par un taux élevé de divorces surtout dans les deux grandes villes, objet de notre étude, et l'immigration des hommes, entre autres facteurs, ont fait porter le poids de la survie de la famille, sur les femmes principalement.
- **L'expérience de la violence à bas âges et exposition à la violence dans la famille**. Les différentes études consultées lors de la revue documentaire, ont démontré, comme celles de l'institut Africain de Gestion Urbaine, financé par le CRDI (IAGU), restitué en Février 2020 et portant sur les « violences chez les jeunes à Dakar, contexte, facteurs et réponses » que l'une des principales causes de la violence en général chez les jeunes, réside dans le fait qu'ils

sont exclus de certains avantages socio- économique et le faible niveau d'instruction des filles et des femmes. Selon toujours cette étude qui a été menée à Guédiawaye dans le quartier de Médina Gounass /Guédiawaye et aux HLM de Dakar, 46% de ces jeunes auteurs de violences sont, soit chômeurs, soit travailleurs du secteur informel ou marginaux. A l'image des autres jeunes du pays, ces jeunes ont un niveau d'instruction assez faible, une situation socio professionnelle instable, des conditions de vie parfois précaires liées, notamment aux revenus modestes de leur famille, à un faible accès aux services sociaux de base, surtout à Médina Gounass/ Guédiawaye. Cette situation les expose à différentes formes d'exclusions et d'inégalités. En effet, si la majorité (90, 1%) vit avec sa famille (45, 9%) d'entre eux aux HLM et (61%) à Médina Gounass/ Guédiawaye, vivent avec souvent 5 à 6 personnes dans une pièce.

- **Le taux élevé de violences et de criminalité, et la délinquance juvénile** : En effet, à Guédiawaye, la délinquance juvénile est prégnante. De jeunes garçons s'adonnent fréquemment à la consommation de drogue, de substances hallucinogènes pouvant les conduire à commettre des forfaits sans aucune once de remords d'autant que plusieurs espaces font face à un défaut d'éclairage criard en dépit de son environnement potentiellement dangereux pour la mobilité des femmes. Par exemple, les filaos servent souvent d'échappatoire aux malfrats car se situant dans une zone réputée dangereuse et non éclairée. L'endroit sert de refuge et de cadre idéal pour les auteurs de violences sexuelles. La promiscuité et le banditisme, précoce chez les jeunes rendent problématique la sécurité des espaces publics.

- **Le décrochage scolaire des élèves avant l'âge de 16 ans** : Le fait de renvoyer certaines élèves de l'école constitue davantage un problème qu'une solution. En effet, les jeunes de l'ASC Ngagne Samba à Rufisque ont donné l'exemple de jeunes qui, pour des raisons diverses sont renvoyés de l'école avant l'âge réglementaire.

4.2.2. Les attitudes des facteurs de risque

Les entretiens lors des focus groupes avec les Badiène Gogh et les ASC de jeunes dans les villes de Dakar et sa banlieue et la ville de Saint Louis suggèrent que la mentalité patriarcale des communautés et l'acceptation de ces normes sociales discriminatoires à l'égard des femmes, par la majeure partie des femmes elles-mêmes, amplifient cette violence sexuelle dans les quartiers et les allées des grandes villes modernes.

Même s'ils condamnent toutes les formes de violences sexuelles, notamment le harcèlement sexuel dans les espaces publics, à Rufisque, certains hommes et jeunes des ASC considèrent que les filles doivent revoir leurs comportements. Ils chargent les jeunes filles par rapport à leur accoutrement et comportement ultramodernes qui contrastent fortement d'avec les valeurs traditionnelles de la société sénégalaise et avec les préceptes islamiques. Également, des stéréotypes qui blâment la victime, ont été soulignés par les participants. Par exemple « l'habillement et le comportement indécent des jeunes filles » ont été soulignés comme la cause à ce genre d'agressions. Selon les jeunes hommes et femmes, le comportement ultra moderne des jeunes filles contraste fortement avec les valeurs religieuses et traditionnelles, ce qui les expose fortement aux harcèlements de tous genres.

Les valeurs familiales et religieuses ont indiqué la bonne voie et donné les moyens de marcher et de se tenir sur cette voie en toute quiétude. Ces valeurs ordonnent aux hommes de baisser le regard et aux femmes de se couvrir, de s'habiller pudiquement de sorte que leur intimité ne soit visible. Ces hommes, ont en ce sens donné l'exemple de pays islamiques, ou les cas de harcèlement sexuel et viols dans les espaces publics sont rares parce que considèrent-ils les femmes y sont généralement voilées.

Ces propos recueillis auprès des jeunes garçons des ASC, triangulés au focus groupes des jeunes étudiantes, méritent d'être pris au sérieux. Des étudiantes de niveau master et licences ont avoué lors des focus groupes, avoir opté de porter le voile, non par conviction religieuse mais pour se protéger du harcèlement sexuel de la part des professeurs et collègues étudiants.

Récit de vie

N.D de l'université Gaston Berger de Saint Louis

J'ai pu atteindre mon niveau d'études, grâce au port du voile, car en première année, je ne pouvais pas faire un pas sans attirer l'attention des garçons par des sifflements et des attouchements ; En classe, c'était pire avec mes professeurs. Quand je me suis ouvert à une ainée sur mon intention d'abandonner mes études universitaires à cause du harcèlement sexuel dont je suis victime tous les jours, elle m'a conseillé d'attendre la pause des vacances de fin d'année et de revenir dans cet espace avec un port du voile. Ce que je fis et à mon grand soulagement, ils ont arrêté de me harceler et me regardais même avec surprise et considération, ce qui m'a permis de continuer mes études avec quiétude et maintenant, j'ai pris goût et habitude et je garderais mon voile toute ma vie ».

4.2.3. Les facteurs de risque au plan de l'environnement

- **Au niveau de lois et politiques, l'approche genre faiblement intégrée dans l'agenda urbain de l'exécutif local**. Dans l'Agenda urbain des pouvoirs publics, par exemple, le désencombrement des villes pourrait avoir un impact sécuritaire significatif dans les espaces publics. Ce faisant, il est nécessaire de trouver des sites de recasement appropriés pour les impactés, afin de leur permettre de mener à bien leurs activités et freiner l'occupation anarchique de l'espace, facteur d'insécurité.

- Même si, par ailleurs, les autorités de la Ville de Guédiawaye reconnaissent que les responsabilités sont sous ce rapport partagées entre l'Etat et les collectivités territoriales. Des solutions collectives et coordonnées doivent être trouvées, pour avoir des résultats probants dans plusieurs villes à la fois, ou à tout le moins, des résultats assez transformateurs en termes de qualité du cadre de vie des populations. Cela empêcherait, au moins, de creuser les inégalités territoriales déjà aigues, avec les inégalités du genre qui accentuent la fracture sociale, source de violences multiformes.

- **Accessibilité aux espaces publics par les femmes et les filles :** il se trouve que la société sénégalaise a beaucoup évolué dans l'acceptation et les rapports avec le travail des femmes. Traditionnellement la place de la femme était dans le foyer, mais avec la modernisation, la crise économique et la dislocation de la cellule

familiale, elle est obligée, très jeune ou trop âgée, de vivre à la sueur de son front, bravant tous les risques inhérents à sa santé et sa sécurité. De nos jours, la plupart des femmes quittent leur domicile très tôt pour aller travailler, vendre ou chercher du travail, en empruntant des ruelles mal éclairées.

- **Le défaut d'éclairage public** a été cité plusieurs fois lors des focus groupes. Il s'agit d'un problème persistant souvent soulevé par les personnes rencontrées mais qui peinent à trouver une solution durable au niveau des Collectivités territoriales. Lors du focus groupes avec les femmes des GPF et les Badiène Gokh de Golf SUD, elles ont souligné que la mairie peine à conserver l'éclairage public. A chaque fois que les ampoules des lampadaires ont été changées, les malfaiteurs utilisent des lances pierres pour briser les ampoules.

- La non-prise en compte par les pouvoirs publics de l'éclairage des rues comme gage de sécurité, le chômage des jeunes, l'utilisation de drogues et la pauvreté des familles, contribuent à amplifier la peur chez les femmes qui sont obligées de gagner leur vie. S'y ajoute, le manque de visibilité des forces de l'ordre, qui en nombre insuffisant, relègue la banlieue au second plan. Il faut aussi noter la naïveté de certaines filles face à des inconnus, l'absence de communication au sein des familles, une éducation familiale basée sur la terreur et la punition. Par ailleurs, il a été signalé d'autres facteurs incitant à la violence sexuelle : la frustration matérielle, le stress économique des hommes, la drogue et les violences et humiliations vécues au sein des familles.

- **Les Tics : téléphones portables pointés du doigt par les adultes.** L'utilisation de Smartphones par des filles mineures pose un sérieux problème de sécurité et contribue très facilement à détruire leur réputation et hypothéquer ainsi leur avenir.

4.2.4. Les réactions des femmes victimes et les conséquences

Des réactions qui excluent la dénonciation

Dénoncer un agresseur, un violeur avec qui on partage le même quartier, relève d'un acte de courage très rare dans notre société. En substance, les jeunes des ASC estiment que les sénégalais n'ont pas à proprement parler la culture de la dénonciation (la call-out culture).

Il apparait que les auteurs de violences sexuelles ne sont pas généralement dénoncés. Ce, surtout lorsqu'il s'agit d'un proche ou d'un membre de la famille de la victime. Ces cas de figure sont souvent étouffés entre autres normes socio culturelle encore prégnantes. A la question de savoir pourquoi les victimes ne dénonçaient pas les auteurs ou de partager la violence subie avec leurs proches, certaines femmes ont répondu qu'elles avaient peur de la stigmatisation et de la condamnation de leurs familles.

Par exemple, une mère de famille dont la fille a été violée à Saint louis, refusa de dénoncer l'auteur prétextant préserver la réputation de sa fille. La victime a souvent peur d'être marginalisée au sein de la famille si elle se livrait à la dénonciation. Elle redoute les représailles et risque d'être mise en minorité. Ces peurs font qu'il est difficile de dénoncer un agresseur, un malfrat avec qui on partage le même quartier.

A Saint Louis, une administratrice de lycée, nous a fait part de cas d'agressions sexuelles qui ont eu pour origine le chemin menant à l'école.

Un mécanicien rodant aux alentours d'un lycée, a identifié des jeunes filles et s'est fait passer pour un cadre pour obtenir leurs contacts téléphoniques, a par la suite, via Messenger, obtenu des photos intimes de ces dernières et exercé par la suite sur elles des chantages sans précédent. Il a réussi malheureusement à violer quatre d'entre elles mettant ainsi fin à des études prometteuses de ces filles et remis en cause la cohésion de leurs familles, déchirées entre l'omerta et la dénonciation. L'une d'entre elles a eu le courage de le dénoncer à la police, appuyée par sa famille, une autre et sa maman ont finalement opté pour le silence, car le papa a menacé de répudier la maman, si toutefois cette dernière se hasarde à porter l'affaire devant la justice.

L'omerta est toujours de rigueur chez les victimes, seuls quelques cas sont dénoncés. Ils ont aussi pointé du doigt, l''utilisation de substances toxiques telles que la drogue et l'alcool, comme étant des facteurs aggravants dans les causes des VBG, ces dernières années, malheureusement enfants et femmes en ont été les principales victimes.

Les conséquences souvent dramatiques

Les conséquences des violences sexuelles sur les victimes sont souvent dramatiques : maladies (transmission du VIH), troubles comportementaux, grossesses non désirées ; viol suivi d'assassinat ; mais aussi, une certaine haine ou hostilité vis-à-vis des hommes peut prendre forme au fil des ans ; y compris l'isolement social de la victime si elle ne bénéficie pas d'accompagnement, de suivi psychologique.

Parfois, dans une hypothèse extrême, ces violences peuvent pousser les victimes à développer des troubles psychologiques et même des tentatives de suicides. Les collectivités territoriales gagneraient à appuyer les Badiène Gokh, dans la prise en charge de ces cas extrêmes, en les dotant de moyens leur permettant de faire ce travail de proximité.

Les Jeunes des ASC ont donné l'exemple d'une sœur catholique, victime de viol suivi de grossesse à l'âge de 20 ans. Apparemment, elle serait si tourmentée par cet épisode qu'elle mène aujourd'hui une vie d'ermite et n'interagisse que difficilement en société. Une autre fille, victime de viol suivi de grossesse, a refusé après son accouchement, d'allaiter l'enfant parce que forcée dès le départ par ses parents, à porter la grossesse. Pour ces cas de figures, la victime doit avoir le droit de décider de garder l'enfant ou non.

4.2.5. Connaissance et utilisation des services disponibles

Si exceptionnellement, la victime informe sa famille, en cas d'agressions sexuelles, car le plus souvent elle tente de dissimuler sa mésaventure, cette famille opte le plus souvent pour la dissimulation, de peur d'être stigmatisé

Cette peur du regard social, pousse les victimes à ne pas porter l'affaire devant les autorités policières. Dénoncer un agresseur, un violeur avec qui on partage le même quartier, relève d'un acte de courage très rare dans notre société. En substance, les jeunes des ASC estiment que les sénégalais n'ont pas à proprement parler la culture de la dénonciation (la call-out culture).

Les services de justice et de police de même que l'administration territoriale ont spontanément répondu aux questions lors des entretiens, ce qui renforce nos convictions sur leur ouverture progressive.

Ils sont très au fait de cette brulante question de violences sexuelles faites aux femmes, car interpellés quotidiennement et ils sont assez outillés pour faire face à ce genre de situation.

En atteste, le remarquable travail d'investigation que la police mène tous les jours et qui est largement relayé dans la presse, pour débusquer les auteurs des violences sexuelles, en relation avec les compagnies de téléphonie mobile et la police scientifique.

Toutefois, elle demeure un cercle fermé dont la mission de répression est plus visible que celle de protection, elle gagnerait à s'ouvrir d'avantage aux populations en étant plus accueillante et accessible.

La féminisation de son personnel pourra contribuer à renverser la tendance des citoyens qui rechignent à franchir la porte de la police, pour réclamer justice, en instaurant un climat de confiance avec les populations.

Les entretiens révèlent par ailleurs, que les commissariats reçoivent peu de cas de dénonciations sur les viols, les familles optent le plus souvent de souffrir en silence, favorisant ainsi l'impunité et la récidive. La Police n'a pas seulement un rôle répressif, elle exerce aussi une mission de sensibilisation et de protection des citoyens, mais ces derniers peinent à se rapprocher d'elle, du fait de leur ignorance.

Par ailleurs, il est à noter que la grande distance entre les citoyens et la justice, les difficultés de la prise en charge des personnes jugées ont favorisé la mise en place des maisons de justice dont le rôle consiste à rendre la justice plus humaine, plus accessible, plus efficace aussi.

Les données nous ont permis de constater que l'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) est au centre de la problématique des violences sexo-spécifiques dans les espaces publics même si, par ailleurs, elle reçoit beaucoup de cas de violences concernant des conflits de couple. En vérité, elle joue le rôle d'une maison de justice à Saint Louis. De 2015 à 2019, elle a enregistré une dizaine de cas de violences sexuelles dans des espaces publics.

La Police joue un rôle de dissuasion et de protection important mais des efforts supplémentaires méritent d'être fournis. Globalement, les communautés ont jugé que le rôle de la Police est satisfaisant pour la plupart. Il faut néanmoins souligner le fait que ses interventions peuvent parfois être déconcertantes et inopportunes notamment dans les endroits à hauts risques, faute d'effectifs suffisants et de moyens adaptés à leurs besoins. Pour pallier ce manque d'effectifs, certains commissariats ont souligné qu'ils ont des collaborateurs parmi les communautés civiles, dans les endroits divers, capables de les renseigner et les alerter sur les risques et problèmes de violence de toutes sortes. La police a une haute appréciation de la valeur de la femme et estime que sa protection est fondamentale, sa mission n'est pas facile avec les changements de valeurs et de comportements des jeunes. Elle n'a pas seulement un rôle répressif, elle exerce aussi une mission de sensibilisation et de protection des citoyens.

Pour atteindre cet objectif de « villes sûres et espaces publics sûrs Il s'avère fondamental de travailler avec toutes les cibles, dès la conception du programme, en lien avec d'autres acteurs du développement, à savoir les mairies, les services de maintien de l'ordre, les Agences régionales de développement (ARD), les services techniques décentralisés, les sociétés de transport, les ASC de jeunes, les Badiène Gokh, les religieux, conseils de quartier, afin de garantir la réussite et la pérennité des réalisations.

V. EVALUATION DES ESPACES CIBLES POTENTIELS

Sur la base des entretiens avec différents acteurs communautaires, étatiques et société civile, les espaces publics à risques sont particulièrement : les ruelles mal éclairés dans les banlieues des villes et les quartiers périphériques, les marchés, les plages et quais de pêches, les transports en commun, les lycées et universités, les hôtels et restaurants, les chemins menant à l'école et aux lieux de travail, les usines de main d'œuvre journalière, les usines de transformation des produits halieutiques entre autres. On retrouve aussi les violences et harcèlement sexuel, dans les stades et aux abords, autour des lycées, collèges et universités.

A titre d'exemple, il nous a été rapporté des cas de viols et de harcèlements sexuel à Bango, dans la banlieue de Saint Louis, où les pères de familles sont obligés d'accompagner tous les matins leurs filles aux arrêts de bus, faute d'éclairage et de sécurité dans ces endroits. C'est le cas des quais de pêche de Saint Louis et celui de Rufisque. Dans cette dernière ville, le focus groupe avec les mareyeurs et mareyeuses a été interrompu par une violente bagarre, avec utilisation d'armes blanches. L'une de ces mareyeuses a été victime une semaine auparavant d'une tentative de viol suivie de vol de son argent et au moment de notre passage, elle était toujours sur son lit d'hôpital.

Les lieux publics (marché, transports publics, gares...) sont souvent l'occasion pour les hommes de se livrer au harcèlement sexuel. Cela n'épargne même pas le tribunal de Saint louis où des harcèlements et frottements sur les femmes ont été rapportés par les magistrats durant les audiences, depuis ces incidents hommes et femmes sont séparées pendant les audiences.

Les centres urbains sont généralement peu fréquentés la nuit. Mais les femmes ne peuvent s'y promener tranquillement sans être interpellées par des inconnus. Cela accentue le sentiment de peur et les cantonnent dans les maisons surtout quand les rues ne sont pas éclairées.

5.1. Principaux marchés d'approvisionnement des femmes

- **Le marché central aux poissons** sis à Pikine, à côté de la gare routière des Beaux maraichers, principal garage de transport inter régional de Dakar. C'est au niveau de ce marché, que les détaillantes de poissons venant de tous les coins de Dakar et banlieue viennent s'approvisionner, pour aller revendre dans leurs quartiers respectifs. Selon les responsables de ce plus grand marché de poisson de toute l'Afrique de l'Ouest, les femmes qui constituent 80% de la clientèle, y viennent à partir de 5h du matin, parfois même avant, pour se servir les premières et retourner dans leurs quartiers respectifs pour écouler leurs marchandises.
- **Le marché aux fruits de Sandicat :** C'est le plus grand marché de fruits de Dakar, et les femmes principales vendeuses de fruits dans les quartiers, aux bords des routes et le centre-ville s'y rendent très tôt le matin, acheter chez les grossistes ou les détaillants et revendre dans les quartiers périphériques. Ce marché, comme celui aux poissons se trouve dans la ville de Pikine.
- **Le marché aux légumes de Thiaroye :** Il a été souvent cité comme étant un lieu d'insécurité par les femmes lors des focus groupes. Si au marché central aux poissons, les camions frigorifiques de poissons arrivent très tôt le matin,

celui de Thiaroye est fréquenté le soir, heure d'arrivée des grossistes de légumes. Du fait de sa configuration, en plein air et en périphérie du quartier de Thiaroye, les femmes y sont victimes de harcèlement et d'agressions de toutes sortes. Les légumes achetés dans ce marché jusque tard le soir sont revendus dans toute la ville de Dakar et sa banlieue le lendemain.

- **Autres espaces identifiés :** On peut citer d'autres marchés ou quais de pêches (Soumbédioune, Rufisque, Saint Louis, Yarakh, Yoff) qui sont fréquentés par les femmes le soir ou très tôt le matin, heures d'arrivée des pirogues de pêcheurs et où elles courent quotidiennement le risque d'être harcelées, violentées, injuriées par les hommes qui fréquentent ces mêmes endroits. Il s'agit des marchés Ndiarème et Boubess de Guédiawaye et Gazilo de Rufisque

En plus de ces endroits fréquentés par les femmes du secteur informel, elles se rendent dans les usines de mèches, les usines de poissons, dans les entreprises, à l'école, à l'université en quête d'un avenir meilleur pour elles et leurs familles, mais elles risquent fortement de rencontrer sur leur chemin des briseurs de rêves, au détour d'une ruelle mal éclairée ou autre endroit constituant un danger pour elles.

5.2. Les Transports en Commun

■ Un espace à hauts risques de harcèlements sexuels

Les responsables de ces institutions (la gare inter urbaine Petersen et la gare inter régions des Beaux maraichers) ont fait montre d'ouverture lors de l'entretien et prennent au sérieux la sécurité des personnes et des biens. Ils ont toutefois reconnu que c'est un secteur à fort taux de harcèlement sexuel du fait des heures matinales et tardives de circulation des voyageurs et aussi de la promiscuité, dû au non-respect des règles qui interdissent la surcharge de passagers.

Les responsables de la gare de Petersen, qui est submergé par les travailleurs aux heures de pointe et les vendeurs de tous genres, ont déploré plusieurs aspects liés à la problématique sécuritaire et aux conditions de travail des femmes.

D'énormes manquements sont notés dans la gestion de la gare Petersen depuis le départ de la structure privée (SAGES) qui en assurait la charge, sous le mode de la concession.

En effet, la gestion de la gare est désormais assurée par les autorités municipales. Il a été noté, une absence de toilettes séparées et fonctionnelles, le stationnement anarchique accentuant la promiscuité et exposant les femmes et passagers aux risques de harcèlements dans les transports.

Autant de difficultés aggravées par la démographie galopante, le fonctionnement informel du secteur du transport urbain et l'accroissement des activités commerciales. En sus de ce sombre tableau, la municipalité est absente de la gestion de la gare. Elle ne s'occupe que de recouvrement, mais l'entretien et la sécurité sont gérés par les transporteurs. Les responsables et les syndicats de transporteurs rencontrés aussi bien à Dakar, Rufisque et Saint Louis, ont affirmé l'urgente nécessité d'assainir le secteur du transport, avec l'appui des autorités locales et de l'Etat.

■ Le projet Bus Rapid Transit (BRT), comme élément de réponse, dans le milieu des transports en commun.

Par rapport à la modernisation et à l'assainissement de ce secteur du transport, le Projet Bus Rapid Transit (BRT) a retenu particulièrement notre attention pour trois raisons principales :

- C'est un ambitieux projet de transport qui est en phase préparatoire ;
- Il traverse toute la ville de Dakar, de Petersen à Guédiawaye ;
- Sa phase opérationnelle pourra démarrer en même temps que le projet pilote d'ONUFEMMES sur « les espaces publics sûrs », d'où la possibilité de mettre en place un dispositif répondant aux exigences de la sécurisation des femmes dans ces dits espaces publics.

Le Projet Bus Rapid Transit (BRT) est mis en œuvre par le Conseil Exécutif des Transports Urbains de Dakar (CETUD) qui est l'autorité organisatrice des transports terrestres du Sénégal. Le CETUD est un établissement public à caractère professionnel qui détient la maîtrise d'ouvrage du grand Projet Bus Rapid Transit (BRT). En effet, l'Etat du Sénégal a conçu un programme prioritaire de désenclavement visant à développer le réseau routier et à améliorer son niveau de service global. En effet, cet axe qui traverse la ville de Dakar du nord au sud, vise à améliorer les conditions de trafic et de sécurité des zones traversées, à réduire le temps de parcours, à améliorer le cadre de vie des populations et à participer à la réduction de la pauvreté.

Le but recherché est l'atteinte d'une fréquentation plus grande des bus par les femmes et les jeunes filles qui, selon les enquêtes de référence, sont sujets aux harcèlements sexuels, à l'intérieur des transports en commun.

La population résidant dans la zone d'influence du BRT aura accès à un réseau de transport en commun sûr, fiable et aux tarifs abordables. Elle bénéficiera en outre d'un réseau de transport moins polluant. Les femmes, les personnes âgées, les enfants, et les autres groupes de population vulnérables bénéficieront d'un moyen de transport en commun pratique et sûr.

Les femmes auront plus d'opportunités d'emplois qualifiés parmi ceux créés par l'exploitation du BRT. En plus de l'accessibilité, une attention particulière sera portée à l'égalité des sexes et à la sécurité : les stations (arrêts de bus) seront bien éclairées et équipées de caméras de surveillance afin de créer un environnement sûr et des opportunités d'emploi seront prévues pour les femmes, avec l'objectif, à long terme, d'offrir les mêmes possibilités professionnelles aux hommes et aux femmes dans la société chargée de l'exploitation du BRT.

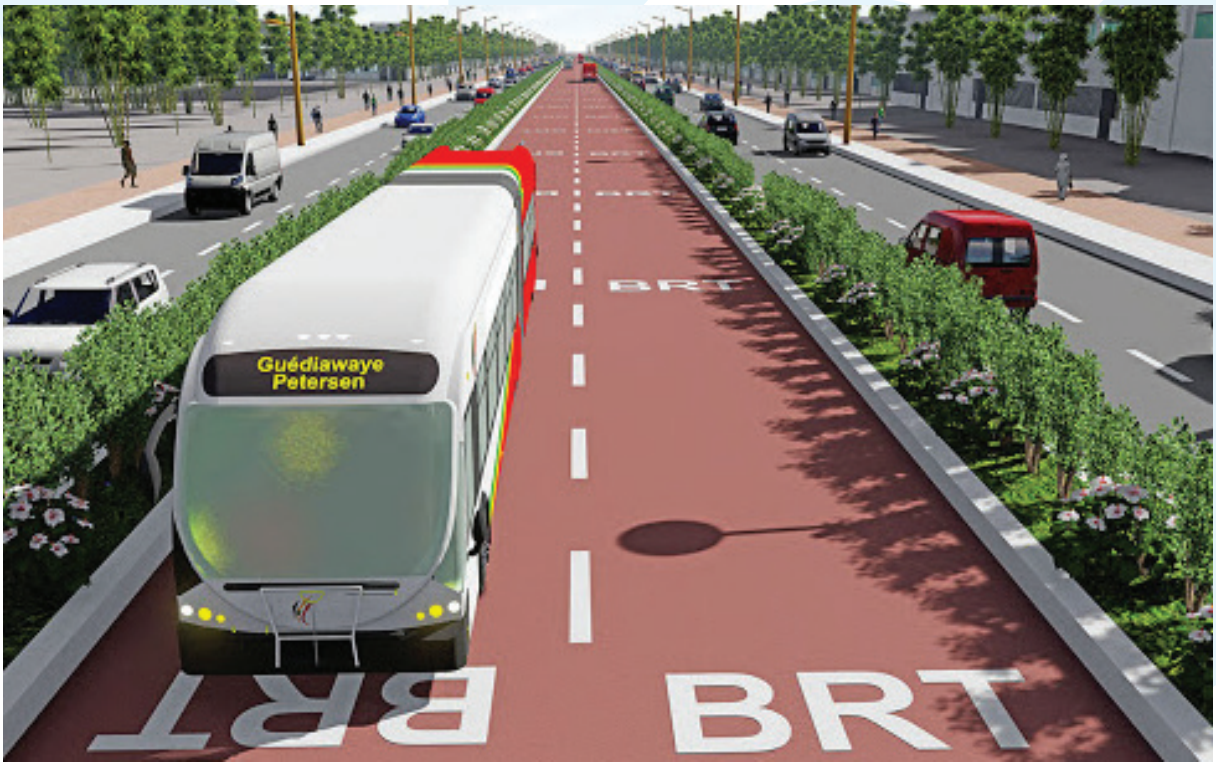

Les enquêtes sur les déplacements des ménages (2015) suggèrent que le transport à Dakar représente 11,4 % des dépenses des ménages. Ce chiffre atteint 17,2 % pour le premier quintile de la population et 14,3 % pour le deuxième quintile, tous deux dépendants des transports publics.

Les principales critiques formulées par les usagers des transports publics sont le niveau d'affluence, les temps d'attente aux arrêts de bus, les intervalles de passage et le nombre limites de places assises.

L'intégration de la problématique hommes-femmes sera favorisée par une augmentation de la proportion des conductrices de bus, qui passera de 6 % actuellement à 25 %, et par le suivi distinct de la satisfaction des usagers et des usagères lors des enquêtes.

Les transports en commun aux heures de pointe sont tout aussi traumatisantes pour les filles et les femmes qui les empruntent à cause du harcèlement et frottement, pouvant aller jusqu'à la souillure de leurs habits, en atteste le témoignage d'une agente de la police à Dakar qui a été victime de ce genre d'agressions sexuelles et qui relate cette mésaventure la larme à l'œil.

La violence physique, sexuelle est bien présente à Saint Louis et surtout dans ses quartiers périphériques et sombres. A la tombée de la nuit, seules les filles et femmes accompagnées, osent pointer le nez dehors, ce qui réduit fortement leur autonomie et leur droit à la mobilité. Les petites commerçantes, les femmes qui s'activent dans des activités qui demandent un déplacement matinal ou tardif le soir, comme celles qui s'activent dans la transformation des produits halieutiques et les micros-mareyeuses du fait de leurs activités matinales et qui se terminent tard dans la nuit et dans des endroits isolés, vivent avec une peur permanente.

5.3. Les artères principales, lieux d'insécurité à Saint-Louis

Les échanges ont permis de constater une insécurité grandissante dans les rues. La violence physique, sexuelle est bien présente dans les quartiers périphériques et sombres. A la tombée de la nuit, seules les filles et femmes dans le besoin, osent pointer le nez dehors, ce qui réduit fortement leur autonomie et leur droit à la mobilité.

A saint louis, les petites commerçantes, les femmes qui s'activent dans des activités qui demandent un déplacement matinal ou tardif le soir, comme celles qui s'activent dans la transformation des produits halieutiques et les micros-mareyeuses du fait de leurs activités matinales et qui se terminent tard dans la nuit et dans des endroits isolés, vivent avec une per permanente.

Les étudiantes de l'UBG, vivant hors du campus universitaire, n'osent pas s'aventurer dehors, de peur d'être harcelées et violentées. Les élèves vivant dans les quartiers périphériques sont accompagnées par leurs parents à l'arrêt des bus, de peur de subir des rencontres qui risque d'hypothéquer leur vie. La peur est présente chez les jeunes filles et même chez les femmes d'un certain âge, rencontrées dans les sites de transformation de poisson à l'hydrobase et dans les différents lycées de la ville.

La perspective du pétrole dans cette région, suscite en même temps peur et appréhension chez les communautés interrogées lors de l'enquête et constitue une demande en termes de prévention et de riposte en cas de problèmes de toutes natures.

L'insécurité dans les espaces publics pose un problème essentiellement social allant jusqu'à l'absence de distraction chez les jeunes qui peinent à passer tranquillement du temps dans les rues en raison des rapts récurrent d'enfants et d'agressions de femmes.

Les jeunes désœuvrés et drogués le plus souvent hantent le sommeil des honnêtes citoyens qui, obligés de sortir pour gagner leurs vies et survivre, les retrouvent au détour d'une ruelle de quartiers.

5.4. Les Plages

Les plages non sécurisées sont souvent des cadres pour commettre certains forfaits. Elles constituent des lieux de rencontres mixtes à l'instar d'autres lieux et exposent les filles aux harcèlements sexuels et viols. A Rufisque, le focus groupe avec les jeunes des ASC et les pécheurs de Diokoul Kao (Rufisque) a fait ressortir que la plage enregistre chaque année un nombre important de cas de viol et de harcèlements sexuels. Les victimes sont souvent des jeunes filles âgées entre 18 à 25 ans, qui avec insouciance, se hasardent à profiter de cet espace agréable, soit pour se baigner ou faire du sport. Le plus souvent, les victimes préfèrent ne pas aller porter plainte à la police et essayent de camoufler le préjudice subi à leur famille, de peur d'être stigmatisées.

5.5. Quai de Pêche de Saint louis

Les quais de pêche et les relations entre mareyeurs et les femmes. Le chemin menant au marché ou du lieu d'exercice des activités génératrices de revenus des ménagères et petites commerçantes, mareyeuses et transformatrices des produits halieutiques peut se révéler dangereux pour les filles et les femmes non accompagnées. Les parcours sportifs, le lieu du travail, d'apprentissage et de quête du savoir de l'élémentaire au supérieur, les hôtels et restaurant sont des lieux où s'exercent fortement le harcèlement sexuel, le plus souvent suivi de viol.

A Guet Ndar les mareyeuses et vendeuses ont partagé à cœur ouvert leurs vécus, sur les violences sexuelles et le défaut de sécurisation de l'espace.

Les données révèlent un panorama peu attractif sur la sécurité des femmes dans cette zone. Les femmes, vendeuses principalement y sont constamment exposées aux risques d'agressions, de vol, en raison de la promiscuité, de l'anarchie et du manque de sécurité. Certaines n'ont pas d'emplacements fixes pour y mener leurs activités et sont obligées de se réveiller de bonne heure pour rallier le marché, battre le pavé à longueur de journée pour écouler leurs marchandises. Les agresseurs ciblent généralement leurs victimes parmi ces vendeuses ambulantes qui malgré leurs maigres revenus sont obligées de prendre un taxi en rentrant pour mieux se protéger.

5.6. Lycées : Pikine/Guédiawaye, Charles De Gaulles et le lycée Ameth Fall

Les focus groupes avec les jeunes lycéennes et étudiantes dans les lycées et universités de Dakar et Saint Louis ont été des moments de fortes émotions, face à la vulnérabilité de ces jeunes devant des adultes qui étaient censés les couver, les instruire et les protéger. La révolte est omniprésente dans les propos de ces jeunes filles, qui malgré la retenue, se sont dévoilées sans le savoir. Le recueil de données sur le terrain et auprès des communautés a fait ressortir que l'école et l'université constituent un haut lieu de violence et de harcèlement sexuel. Le chemin menant à l'école aussi est celui de tous les risques de rencontrer des prédateurs sexuels, en particulier pour les élèves qui doivent faire un long trajet pour rejoindre l'arrêt du bus ou des kilomètres pour aller à l'école.

Ce qui nous renvoie à l'article de cette universitaire et chercheure sénégalaise, Fatou Diop Sall dans « les violences de genre en milieu de formation : une réalité dans les établissements d'enseignement supérieur au Sénégal ». L'auteure montre que les VBG sont une manifestation des inégalités de genres et des stéréotypes de sexes entre les hommes et les femmes. Elle met l'accent sur la diversité des espaces de production et de reproduction de ces violences tout en indiquant que les établissements d'enseignements supérieurs, bien que souvent considérés comme des espaces laïcs et démocratiques, sont aussi des lieux potentiels de production de violence, d'inégalité et d'injustice.

Sous ce rapport, plusieurs études ont été consacrées à la question (ONU Femmes 2012 ; CODESRIA 2012 ; GESTES 2014). Toutefois, l'espace conjugal est le principal lieu de production des VBG avec 65% des cas de violence, les universités 42,8%, les lycées 41,8%, les instituts de formation privée 15,4% et les milieux professionnels. Selon l'auteure, la violence n'est pas un phénomène isolé, puisqu'elle est étroitement liée aux normes, valeurs et pratiques sociales et culturelles. Elle reflète les rapports de domination qui existent à l'intérieur de la famille, du groupe et entre individus. Les témoignages recueillis auprès des jeunes filles lycéennes et étudiantes confirment ces propos, les étudiantes de l'UBG, vivant hors du campus universitaire, n'osent pas s'aventurer dehors, de peur d'être harcelées et violentées. Les élèves vivant dans les quartiers périphériques sont accompagnées par leurs parents à l'arrêt des bus, de peur de subir des rencontres qui risque d'hypothéquer leur vie. La peur est présente chez les jeunes filles et même chez les femmes d'un certain âge, rencontrées dans les sites de transformation de poisson à l'hydrobase et dans les différents lycées de la ville.

Les espaces scolaires : cadre peu sécurisé et lieu de harcèlement sexuel

Dans la banlieue dakaroise, il apparait selon les données recueillies, que les écoles représentent le terreau fertile sur lequel la violence sexuelle peut surgir.

Dans certains lycées, les rapports entre Professeurs et élèves sont parfois si complexes qu'il est difficile d'établir un cas de harcèlement en ce sens que les jeunent filles, si elles ne provoquent directement les enseignants, souscrivent souvent à leurs avances et répondent favorablement à leurs messages. Toutefois, il a été rapporté que la plupart tiennent tête à certains professeurs mais à leurs risques et périls car se retrouvant victimes de chantage, de harcèlement, parfois subtil, afférents aux notes. D'ailleurs, dans un élan préventif, des responsables de lycées ont pris sur eux de sortir une note de service interdisant l'accès des élèves à la Salle des Professeurs. Il est en effet arrivé que des dénonciations relatives à des cas de harcèlement sexuels impliquant ces derniers atterrissent au tribunal.

Il a été noté que les abords et les devantures de certaines écoles à Dakar et Saint Louis, sont envahis de cantines abritant toutes sortes de produits. Or, les activités commerciales qui s'y développent devraient régulièrement être contrôlées et organisées de telle sorte qu'elles ne puissent favoriser des pratiques de déviances plombant la sécurité de l'ensemble. Par ailleurs, l'occupation des alentours de certains lycées par les charretiers pose un sérieux problème de salubrité et de sécurité dans la zone de Pikine et de protection des lycéennes. Le harcèlement sexuel se propage de plus en plus dans les écoles mettant les parents dans un état de stress quasi permanent. En effet, les données probantes montrent que l'école peut servir de point de départ à des interactions peu recommandables qui aboutissent à des cas de harcèlements sexuels préjudiciables aux victimes. Les auteurs de harcèlements se trouvent à l'intérieur de l'école, avec des éducateurs peu conscients de leurs devoirs vis-à-vis de leurs élèves et aussi sur le chemin de l'école.

La SCOFI, bras technique du Ministère de l'Education Nationale dans la mise en œuvre de sa politique éducative, met principalement l'accent sur la scolarisation des filles et des enfants vulnérables du préscolaire au secondaire mais aussi dans les centres de formation. A cet effet, elle mène de façon autonome des activités pour maintenir les enfants en situation de vulnérabilité à l'école selon les réalités de chaque zone (audiences foraines, concours de production d'écrits, accompagnements financières et psychologiques d'enfants violées...). A Saint Louis, la SCOFI a déploré plusieurs cas de viols dans des écoles et lycées, qui restent impunis, faute de dénonciation.

Des données probantes indiquent que les latrines communes dans les écoles exposent davantage les jeunes filles et qu'il y aurait un manque d'informations préjudiciables aux parents sur les violences sexuelles. A cela, il faut adjoindre une sexualité précoce dans les écoles, des hommes qui intimident les jeunes filles et jeunes femmes sur le chemin menant à l'école ou au marché.

Rapports problématiques entre Professeurs et Elèves

Le Sénégal ne dispose pas de code de conduite contraignant, pour décrire les relations entre enseignants et enseignés et décrivant les obligations des administrateurs de ces structures vis-à-vis des enseignés. Le sentiment des élèves et des étudiantes est que l'administration protège les enseignants, au détriment des filles victimes de harcèlement.

A ces problèmes, il faut citer le manque d'éclairage dans les lycées, et de dispositif de gardiennage qui veille aux entrées et sorties dans les établissements d'enseignements.

A Saint Louis, une administratrice de lycée, nous a fait part de cas d'agressions sexuelles qui ont eu lieu sur le chemin menant à l'école. Il nous a été relaté aussi des cas de harcèlements aux alentours de lycées et collèges, sur des jeunes filles, ces harcèlements suivis de menaces et chantages, ont abouti au viol, à la divulgation de photos intimes de ces dernières.

Au Sénégal, les enseignants sont responsables de 42% des cas de violences sexuelles en milieu scolaire, selon un rapport de l'ONG Human Watch (HRW) sur le « harcèlement sexuel à l'école », et qui porte sur quatre régions, à savoir Dakar (ouest, la capitale), Ziguinchor, Sédhiou et Kolda (sud).

La tendance à la désaffection de l'éducation scolaire chez les jeunes garçons

À la suite de l'alerte du maire de Guédiawaye, lors des entretiens de démarrage de l'étude, sur le phénomène de déperdition scolaire chez les garçons, nous avons eu à examiner la carte scolaire du lycée de Pikine Est, sis à Guédiawaye, sur un effectif de 1442 élèves, il y a 815 filles (57%) et 627 garçons (43%).

Un phénomène qui laisserait transparaitre une tendance à la désaffection de l'éducation scolaire de la part des jeunes garçons de cette zone. Une réalité qui inquiète à juste titre, l'exécutif local. Ce lycée de Pikine Est qui a formé d'éminents intellectuels et des cadres de haut niveau, voit l'effectif des élèves garçons diminuer, au fil des années. Si cette tendance évolue, les effets à moyen et long terme pourrait impacter négativement sur la cohésion familiale et sociale, dans une société musulmane ou même la loi maintient dans le code de la Famille que « l'homme est le chef de famille ».

A cela, il faut ajouter le problème des toilettes dans les lycées. Ces dernières ne sont souvent pas adaptées aux besoins des filles. L'insécurité est aussi liée à un dispositif de gardiennage défaillant qui vient se greffer au déficit d'éclairage, selon le censeur d'un lycée de banlieue, lors d'un entretien.

La pauvreté endémique dans ces zones impacte négativement sur la sécurité des jeunes filles. Le besoin les rend vulnérables, malléables à souhait. Il y'en a qui viennent à l'école sans prendre le petit déjeuner. Les fonds pour la prise en charge sanitaire des élèves font cruellement défaut.

Pour réduire les effets de l'habillement indécent des jeunes lycéennes, certains établissements exigent le port de la blouse, à l'entrée et à la sortie des établissements.

L'Université de Dakar et de Gaston Berger de Saint Louis, des espaces à mieux sécuriser

Les données révèlent de réels problèmes de sécurité dans ces deux universités. En effet, le milieu est mal éclairé et le dispositif sécuritaire n'est guère performant. Des individus entrent et sortent, rien que pour repérer les étudiantes, surtout le soir, elles n'osent même plus sortir pour aller réviser au niveau des amphithéâtres. Le contrôle aux entrées étant inexistant, toute personne mal intentionnée peut facilement identifier sa cible, la suivre et sévir.

Récit de vie

N.D de l'université Gaston Berger de Saint Louis

J'ai pu atteindre mon niveau d'études, grâce au port du voile, car en première année, je ne pouvais pas faire un pas sans attirer l'attention des garçons par des sifflements et des attouchements. En classe, c'était pire avec mes professeurs. Quand je me suis ouvert à une ainée sur mon intention d'abandonner mes études universitaires à cause du harcèlement sexuel dont je suis victime tous les jours, elle m'a conseillé d'attendre la pause des vacances de fin d'année et de revenir dans cet espace avec un port du voile. Ce que je fis et à mon grand soulagement, ils ont arrêté de me harceler et me regardaient même avec surprise et considération, ce qui m'a permis de continuer mes études avec quiétude et maintenant, j'ai pris goût et habitude et je garderais mon voile toute ma vie ».

S'agissant de la loi criminalisant le viol et la pédophilie, les étudiants estiment que c'est une bonne loi, au regard de la recrudescence des violences sexuelles sur les femmes et les jeunes filles. Toutefois, ils invitent à réfléchir sur ses différentes conséquences notamment par rapport aux accusations non fondées et aux erreurs judiciaires.

5.7. Les réseaux sociaux, un lieu d'attention

- **Le Cyber harcèlement fait des ravages en milieu scolaire**

Des données probantes révèlent que le Cyber harcèlement qui est une forme de harcèlement conduite par divers canaux numériques, fait d'énormes victimes en milieu scolaire. Les conséquences pour les victimes et leurs familles sont dévastatrices. Les parents et encore moins les enfants, ne sont pas assez bien préparés pour appréhender les risques de la cyber violence. Malgré une législation qui tente de réduire les effets pervers de la cyber criminalité, il est nécessaire pour les autorités publiques et locales de mieux comprendre, d'identifier les facteurs de risques afin d'y apporter les solutions idoines.

La négligence par les parents de dispenser une éducation traditionnelle fondée sur des valeurs et une éducation religieuse, a aussi contribué à exposer les filles et les garçons comme étant victimes et auteurs de violence, selon les notables au sein des conseils de quartiers à Saint Louis.

VI. POLITIQUES, PLANS ET INITIATIVES PERTINENTES EN FAVEUR DE LA SECURITE DES FEMMES

6.1. Les politiques et stratégie en place

Au niveau national, le Sénégal s'est inscrit assidûment dans la perspective de la prévention et de la répression des violences faites aux femmes et aux filles avec, tout d'abord, l'adoption du Code de la famille au travers de la loi n° 72-61 du 12 juin 1972. Le Code de la famille a mis fin à la répudiation en condamnant cet acte. Le Sénégal a, par la suite, élargi et complété son arsenal juridique répressif pour faire face aux violences faites aux femmes et aux filles. C'est dans cette optique qu'a été adoptée la loi n° 99-05 du 29 janvier 1999 modifiant le Code pénal sénégalais et qui définit et réprime le viol, l'inceste, la pédophilie, les violences conjugales, les mutilations génitales féminines (MGF), etc.

L'élimination des violences basées sur le genre (VBG) demeure l'un des défis les plus importants au Sénégal. Au niveau politique, on note l'existence d'un plan d'action national pour l'éradication des VBG et la promotion des Droits humains. Ce document multisectoriel (2017–2021), mis en œuvre, a généré comme résultats primaires, les plans d'actions régionaux. Le PAN/VBG/DH touche tous les aspects de la lutte contre les violations des droits des femmes et de la violence intra familiale. L'assistance juridictionnelle pour les victimes de viol est garantie et les enfants violés sont pris en charge gratuitement pour une aide psycho-sociale.

Dans ce cadre, certaines mesures ont été prises pour soutenir les victimes et les aider à se réadapter. Cependant, les violences sexuelles dans les espaces publics sont faiblement adressées par les politiques et programmes. Les violences sexuelles dans les espaces publics sont une réalité au Sénégal, mais leur prise en compte demeure très faible. Aient-elles été reléguées au second plan, du fait de l'ampleur des violences dans l'espace familial et conjugal, soit elles n'ont pas été retenue par les acteurs et intervenants, vu leur caractère diffus et pernicieux.

La loi N°20-2019 adoptée le 30 décembre 2019, criminalisant le viol et la pédophilie et modifiant la loi n°65-60 du 21 juillet 1965 du Code pénal, prévoit des peines pouvant aller de 10 ans jusqu'à la réclusion criminelle à perpétuité.

Selon les participants aux entretiens et focus group, la nouvelle Loi est une opportunité parce qu'elle vise avant tout à protéger les femmes et jeunes filles par rapport à la recrudescence des violences sexuelles, qui ont achevé de mettre la société sénégalaise dans une sorte d'état d'urgence intérieur. Changer le régime juridique du viol et de la pédophilie en le corsant est certes dissuasif mais techniquement, il faut des garde-fous pour parer aux éventuelles erreurs judiciaires.

Cependant, si d'aucuns font confiance aux avancés technologiques, à la police scientifique, à l'expertise médicale nationale et aux techniques juridiques en vue d'établir les preuves relatives aux cas de viol et de pédophilie notamment, d'autres restent dubitatifs à cet effet et considèrent curieusement que cette loi ne cadre pas avec nos réalités.

L'arsenal juridique est certes répressif et dissuasif, mais l'accent n'est pas mis sur les violences dans les espaces publics et il n'est pas ressorti dans les textes, un mécanisme, orientations, ni budget quelconque attribué aux collectivités territoriales pour prendre en main la prévention et la prise en charge de violences sexuelles au niveau des espaces publics.

Au niveau local, il est noté de bonne relation entre le commandement territorial et les autorités locales chargées d'administrer les mairies et les villes et les rôles et responsabilités de ces dernières sont bien précisés dans le code des collectivité locales et dans l'actes 3 de la décentralisation.

Les actes de violences qui se produisent dans des espaces publics tels que les marchés, les transports en commun, les services sociaux, le milieu du travail, les écoles sont fréquentes et récurrentes, mais les études disponibles ne les mentionnent pas.

Il convient de noter qu'il n'y pas de mécanisme mis en place par les autorités locales pour la prévention et la prise en charge des cas de violences. Informer sur les agents de sécurité de proximité mis en place par les collectivités territoriale pour assurer la sécurité des populations. Des efforts sont faits par certaines communes pour l'électrification de grandes voies (Guédiawaye, ville de Dakar ...). Il n'est pas ressorti dans les entretiens la présence de centre de prise en charge mis en place par les communes ; Certaines communes ou mairie ont mis en place des bureaux de service social qui jouent un rôle de soutien pour les personnes vulnérables. Ces services sont plutôt orientés dans l'éducation, la santé, l'entre aide mais pas spécifiquement pour les violences.

Ce qui fait que les actes de violences qui se produisent dans des espaces publics tels que les marchés, les transports en commun, les services sociaux, le milieu du travail, les écoles et qui sont fréquentes et récurrentes sont enregistrés difficilement dans ces espaces inactifs. D'où le fait aussi que les études disponibles ne les mentionnent pas en dehors des espaces professionnel et d'apprentissage.

Dès lors, faudrait-il mettre l'accent sur la réorganisation et la gestion des espaces publics (marchés, garages, plages et autres) afin de sécuriser davantage des femmes et les filles Pour cela, il faudra insister sur la prévention, en favorisant une synergie des actions de toutes les parties prenantes au niveau des autorités chargées de la gouvernance des territoires. Il conviendra aussi que les pouvoirs publics, renforcent les mécanismes en place, (centre d'accueil de prise en charge, lois) pouvant contribuer à l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles dans les espaces publics.

Au niveau des commissariats de police, prévoir des espaces, pour l'accueil et l'audition des victimes et leurs familles, pour préserver leur dignité et leur désir de confidentialité et renforcer la coordination multisectorielle au niveau moral avec une participation effective des autorités locales.

6.2. Les mécanismes de prise en charge des violences faites aux femmes

■ **Des services étatiques sur le terrain en mesure de prendre en charge cette problématique :**

- **L'AEMO :** Lors des entretiens directifs avec les directeurs régionaux de l'AEMO et de l'Action sociale, services techniques de l'Etat responsables de la prise en charge des enfants à risques de l'Etat et qui sont très sensibles à la situation de vulnérabilité des filles mères, dans l'espace public, mais ne sont pas outillés pour prévenir et agir. La situation des femmes vivant avec un handicap préoccupe les autorités en charge de la question, notamment la Direction de l'Action Sociale. Face à la récurrence des cas de harcèlement et d'abus à leur endroit, les autorités réalisent qu'il est nécessaire de trouver des solutions urgentes.

- **Les services de l'Ordre public et de la protection des personnes et des biens :** Les services de police et de la gendarmerie ont spontanément répondu à nos demandes d'entretiens, ce qui renforce nos convictions sur leur ouverture progressive. Ils sont très au fait de cette brulante question de violences sexuelles faites aux femmes, car interpellés quotidiennement et ils sont assez outillés pour faire face à ce genre de situation. Les femmes commissaires de police rencontrées aussi bien à Dakar et banlieue qu'à Saint Louis, ont une bonne connaissance des enjeux liés à la protection des femmes et ont été formés sur les techniques d'accueil et de suivi des victimes de viol, par les partenaires au Développement, comme ONUFEMMES et les services du Ministère de la famille.

- **Les maisons de justice mises en place au sein des communautés** dont le rôle consiste à rendre la justice plus humaine, plus accessible, plus efficace aussi. Elles arrivent à combler la grande distance entre les citoyens et la justice, les difficultés de la prise en charge des personnes victimes de violences. Ces Maisons regroupent différents services sociaux parajudiciaires c'est-à-dire intervenant à la demande d'un magistrat et au fil des années, elles obtiendront de nouvelles missions, liées à l'évolution du monde de la Justice (missions d'enquêtes, missions de contrôle…). De ce point de vue, l'achèvement de la construction en cours de la maison de justice à Saint Louis, permettra de renforcer les mesures préventives en matière de violences sexuelles.

- **Les services sociaux, pour la plupart sont des espaces d'accueils et de pris en charge :** comme le Centre Guindi, une structure de l'Etat et les CEDAF, les centres conseils Adolescents au sein des CDEPS font face au nombre de victimes et la démission des familles, cependant il faudrait envisager de mettre en place des structures d'accueil plus fonctionnelles.

- **Des services d'accompagnement psychologique,** pour les victimes font défaut et le plus souvent, les familles jugent que ce n'est pas nécessaire, car elles peinent à comprendre la différence entre un accompagnement psychologique et psychiatrique, d'où leur résistance. Vu la situation des femmes vivant avec un handicap et l"absence de ségrégation positive à leur égard qui accentue leur état de vulnérabilité, il s'avère nécessaire de les accompagner à travers des structures dédiées. En effet, elles sont victimes de harcèlements dans les centres de rassemblement et sont souvent victimes de grossesse non désirées, dont elles ignorent les auteurs. Il nous a été rapporté à Saint Louis, que tout récemment, une femme malentendante a été engrossée par un chauffeur, des fillettes de mère vivant avec un handicap, ont été aussi abusées par des pécheurs.

- **Les mécanismes communautaires de réponse à la violence :** Les rôles des "Badiene Gokh" : Les contributions des "Badiene Gokh" ont été très remarquables, aussi bien à Dakar qu'à Saint Louis. Elles maitrisent les lieux de violences dans les quartiers, les causes et conséquences et contribuent fortement à soulager les victimes qui se confient à elles.

D'aucuns considèrent que la société sénégalaise a beaucoup changé, en ce sens qu'elle a perdu des pans entiers de ses valeurs : Entraide et solidarité mécanique qui sous-tendaient les rapports entre résidents. De nos jours, un climat de méfiance et de suspicion plane en permanence dans les rapports entre voisins dans les grandes villes. L'éducation des enfants, notamment celle des jeunes filles était une affaire de toute la famille au sens élargie du terme, c'est-à-dire les personnes de la classe d'âge des parents et grands-parents. Le rôle de la Badiène Gokh est entrain de favoriser un retour aux valeurs traditionnelles et à favoriser la cohésion sociale de

la communauté. Alors que la prise en compte du genre progresse dans différents domaines, elle peine à pénétrer le secteur des transports.

- **Les organisations de la société civile bien présentes dans les communautés** et offrent des services allant de l'accueil, l'orientation, jusqu'à la réhabilitation des femmes et filles victimes. Certaines sont installées dans les centres de prise en charge à Dakar et à Saint-Louis dont la maison rose, la liane .. Cependant, elles gagneraient à mutualiser leurs efforts et à travailler en synergie, vu leur capacité de mobilisation et de portevoix des femmes victimes de VBG, leurs actions auraient pu avoir beaucoup plus d'impact, si elles avaient des stratégies communes d'intervention. Les solutions locales sont à valoriser à travers le renforcement des acteurs locaux, tels que les "Badiène Gokh", qui renforcé, dans leurs prérogatives pourraient jouer un rôle important dans la prévention et la dénonciation, aux côtés des mairies. Malgré, le visage moderne des villes ciblées, il s'est avéré lors de l'étude que le « regard social » pèse encore de tout son poids sur les communautés et constitue un frein et un levier pour la résilience des jeunes qui ont sombré dans la violence. Il faudra apporter aussi des réponses aux besoins de structures d'accueil des victimes rejetées par leurs familles, ou qui ne veulent ou ne peuvent plus supporter le regard des proches. Dans le milieu professionnel, et scolaire, il faudra élaborer des politiques pour prévenir et lutter contre le harcèlement sexuel. Permettre aux victimes de harcèlement sexuel, de pouvoir dénoncer en toute confidentialité et protéger les femmes travailleuses, les étudiantes et élèves, face à des supérieurs hiérarchiques et enseignants qui font du chantage à leurs élèves.

- **Les leaders religieux, coutumiers :** Par rapport aux rôles que devraient jouer les religieux (Imam, Oustaz) dans le cadre de la sécurisation des espaces publics, ils peuvent aider à la sensibilisation. Ils sont plus disposés et mieux placés pour sensibiliser les populations. Par ailleurs, d'autres considèrent qu'ils font partie du problème parce qu'ils militeraient en faveur de la discrimination basée sur le genre, à cause des positions de certains d'entre eux, vis-à-vis de la femme, ce qui réduit la réceptivité de ces dernières face à leurs discours.

  L'éducation religieuse pourrait contribuer à sensibiliser les jeunes filles et garçons, sur les vertus d'un comportement irréprochable.

  Les religieux et notables, déplorent la perte des valeurs traditionnelles et religieuses chez les jeunes. Dans la société traditionnelle, l'éducation des enfants était l'affaire de tous, la règle sociale voulait que chacun puisse corriger le fils ou la fille du parent ou du voisin, attirer son attention sur certains dangers et vicissitudes de la vie sans crainte. Le regard social pesait de tout son poids à l'époque, ce qui n'est plus le cas de nos jours.

  Les conseils de quartiers aussi jouent leur partition dans le cadre du maintien des valeurs, prévention et gestion des conflits du quartier. Ils sont composés de plusieurs couches de la société et jouent un rôle non négligeable et gagneraient à être renforcés dans leurs capacités.

- **La famille :** Si nous nous référons à l'étude de l'IAGU, citée plus haut, la famille et la communauté pourraient constituer une réponse et un rempart face à la violence des jeunes. Les facteurs de résilience des jeunes face aux situations de violences sexuelles sont d'ordre individuel, familial et communautaire.

  77, 1% des jeunes qui ne se sont pas engagés dans la violence affirment que c'est grâce aux conseils et à la sensibilisation de leurs parents. Ceux qui l'attribuent au contrôle de soi et à la peur du regard social font respectivement 55% et 19%. L'encadrement religieux au niveau communautaire joue également un rôle important dans la résilience.

6.3. Les partenaires potentiels pour les villes sûres et espaces publics

Il est ressorti de l'étude des opportunités à différents niveaux, à savoir au niveau de l'état et de ses services et au niveau des collectivités territoriales :

6.3.1. Au niveau des structures étatiques

Au niveau de l'état : des politiques de programmes en cours dans certains départements ministériels offrent des possibilités d'intégration des questions de genre, de sécurité des femmes et des filles au niveau des espaces publics.

Les différents départements sectoriels ainsi que celui des Collectivités territoriales, doivent se préoccuper d'intégrer la question du genre dans les d'espaces de polarisation économique développés çà et là.

La parité ne s'effectue pas seulement à un niveau social, mais également d'un point de vue économique : à titre d'exemple l'ONU et la Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe mettent en avant le fait que la parité est partie intégrante d'une stratégie moderne de croissance.

Au demeurant, la question de la prise en compte du genre dans les transports est assez récente. Du fait que les statistiques ne sont pas sexuées, il est difficile de comprendre les différences dans les motifs de voyage, les préférences de déplacement, les distances parcourues, les problèmes liés à la mobilité pour accéder aux services de santé et à l'emploi, etc.

La Banque Mondiale s'est, quant à elle, saisie de la question du genre à la fin des années 90 en analysant les causes de l'échec d'un certain nombre de projets de développement. Elle a ainsi publié sa Stratégie d'Action sur le Genre en 2000, celui-ci devant être intégré dans tous les projets de développement. Pour améliorer sa stratégie politique dans le secteur des transports, le Groupe thématique pour le Genre et le Transport (GTTG) a été créé en 2001 et la Banque, en partenariat avec d'autres bailleurs, a financé plusieurs études sur l'intégration du genre dans les projets de transport.

Aujourd'hui dans les pays en développement, beaucoup de projets visent à encourager l'accès des femmes aux services et moyens de transport et à améliorer la participation des femmes dans les métiers du transport. Cette prise en compte du genre est justifiée par le fait qu'elle se traduit par une efficacité accrue des actions dans le transport et qu'elle présente donc un plus grand impact sur la réduction de la pauvreté.

Les problèmes de transport tournent autour de la mobilité qui consiste à réaliser un parcours pour faire quelque chose d'utile ; elle s'évalue selon le nombre et le mode de déplacement, les distances parcourues et la localisation des espaces fréquentés.

Il est intéressant de constater qu'en tous lieux (urbains comme ruraux), les femmes ont des programmes d'activité beaucoup plus complexes que les hommes du fait de la double journée de travail, celles-ci devant à la fois s'occuper des tâches domestiques, des enfants, des personnes âgées et des malades, et participer à l'activité productive. Les femmes ont ainsi besoin de se déplacer fréquemment vers des destinations autres que celles des hommes, par exemple, pour l'accompagnement des enfants à l'école, les courses ou pour visiter les centres de santé, etc. Le temps perdu dans les déplacements est donc beaucoup plus pénalisant pour elles. En outre, les femmes sont partout très peu présentes dans les métiers du transport, plutôt considérés comme des métiers d'hommes.

Il faudrait d'ores et déjà souligner que les problèmes de mobilité en relation avec le genre se posent avec beaucoup plus d'acuité dans le monde en développement, plus particulièrement dans les zones les plus défavorisées de ces pays.

C'est ainsi qu'au Sénégal, le transport en milieu rural fait face à des problèmes liés à un premier déséquilibre par rapport aux infrastructures et moyens du transport urbain mais également à une iniquité basée sur le genre.

Pour autant que les transports ruraux soient concernés, il y a lieu de relever que presque tous les indicateurs de développement (niveau d'alphabétisation, mortalité, revenus, etc.) montrent un décalage entre les milieux urbains et ruraux. La situation géographique des établissements ruraux marginalise les populations dans la mesure où elles souffrent d'une pauvreté d'accès, mais aussi parce qu'ils présentent moins d'attractivité pour attirer les ressources financières.

Le CETUD, le BRT et le TER. Dans le cadre de l'amélioration de la sécurité des femmes dans les transports publics, établir une collaboration étroite avec

ces deux entités. Le CETUD a en charge toute la réglementation relative aux transports en commun et le BRT (bus sur voies réservées, de Petersen à Guédiawaye) de même que le Train Express Régional (TER) en tant que nouveaux projets de modernisation de la mobilité urbaine pourraient servir de réceptacle d'un nouveau code de sécurisation des femmes dans les transports en commun.

La Direction de la Sûreté urbaine et les commissariats locaux de police. La sécurité des personnes et des biens relève des compétences du Ministère de l'intérieur, à travers ses services déconcentrés, tels que les commissariats. Un programme ayant comme objectif la sécurité des villes ne pourrait être mis en place sans une étroite collaboration avec ces entités de la sécurité des personnes et des biens. Il faut toutefois noter que leurs moyens et expertises dans le domaine de la prise en charge et de l'accueil des victimes de viols et harcèlement est limité et mérite d'être renforcé. La Direction de la Sureté urbaine, la brigade des mœurs et les commissariats de police, pourraient être des partenaires privilégiés du programme Safe Cities.

La Direction du cadre de vie et de l'Aménagement paysager joue une rôle important dans la valorisation des espaces urbains. Elle intégrera un volet sensibilisation pour une implication des jeunes et des femmes mais surtout dans l'aménagement des espaces sécurisés pour le déploiement d'activités génératrices de revenus.

Le Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de Protection de l'Enfance notamment, à travers la Direction de l'Equité et l'Egalité de Genre (DEEG) agira, en tant que principal mécanisme national chargé de la promotion de l'équité et l'égalité de genre. Elle assurera la planification, la programmation et l'exécution des actions à mener dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'actions au niveau national comme territorial avec l'implication des CEDAF. A cet effet, elle appuiera, directement, les institutions impliquées pour l'effectivité de l'institutionnalisation du genre à travers une communication appropriée. A ce titre, la DEEG contribuera à faciliter la compréhension des concepts liés au genre afin de renforcer les capacités des ministères sectoriels par l'intermédiaire des cellules genre, les agences régionales de développement, les acteurs territoriaux le Parlement et les organisations de la société civile. Pour favoriser une mise en œuvre efficace, elle assurera la coordination des activités et favorisera la concertation entre les différentes parties prenantes.

La Direction de la Famille du même département ministériel, produira des outils destinés à sécurisés contre les violences faites aux femmes et rend compte de l'état de la protection des femmes et jeunes dans tous les domaines de lutte contre les violences faites aux femmes et aux jeunes selon les modalités et mécanismes de communication retenus. A cette fin, elle devra s'enquérir des actions réalisées par toutes les parties prenantes, collecter, exploiter, analyser et diffuser les informations nécessaires à l'appréciation des résultats enregistrés dans le cadre de la mise en œuvre des activités.

Programme de modernisation des villes (PROMOVILLE) : Le Programme de Modernisation des Villes du Sénégal (PROMOVILLE), placé sous la tutelle du Ministère du Développement communautaire et de l'Equité territoriale, vise à améliorer la

qualité de vie, le dynamisme des zones urbaines et leur compétitivité, facteurs d'attractivité des territoires. Le PROMOVILLE, au même titre que le PUDC et le PUMA, cherche à réaliser, au niveau des zones urbaines, les mêmes objectifs de réduction des disparités spatiales et de valorisation des potentialités des territoires. Plus spécifiquement, le PROMOVILLE a pour ambition d'impulser une dynamique de croissance économique endogène, intégrée et soutenue, à travers une démarche qui prend en compte la sécurité, l'emploi, la mobilité, la résilience aux changements climatiques, l'équité et la cohésion sociale. En cohérence avec la politique d'aménagement du territoire, le PROMOVILLE contribue à améliorer la Gouvernance urbaine et à restaurer l'armature des communes, en particulier celles qui sont les chefs-lieux de capitale départementale.

Les interventions du PROMOVILLE seront au bénéfice des femmes, des jeunes citadins et des populations vulnérables. Les appuis prévus permettront un allégement du travail des femmes et une fixation des jeunes dans leur terroir à travers plus d'opportunités de formation, d'emplois et d'entreprenariat. La mise en œuvre des techniques de travaux à haute intensité de main d'œuvre, HIMO, pour les travaux d'entretien des routes, en particulier, permettra de créer des emplois au profit des jeunes et de constituer des sources de revenus supplémentaires pour les populations vulnérables des zones concernées. Les formations adossées à ces travaux HIMO permettront de pérenniser les impacts du projet sur l'emploi. En plus des activités de saisonnier, les jeunes pourront s'employer au niveau des BTP, avec à terme la possibilité de s'ériger en véritables « micro-entrepreneurs » autonomes. Grâce à la mobilité, le projet améliorera l'accès des femmes à certains services (santé, éducation, eau, administration, etc.) La santé des femmes et des enfants en sera par conséquent améliorée. Avec la construction d'infrastructures socioéconomiques associées à la mobilité, les femmes et les jeunes disposeront de plus de temps pour s'adonner à des activités lucratives telles que l'artisanat, l'élevage et le petit commerce. Les femmes en particulier pourront s'impliquer dans la fourniture de matériaux et au commerce et participeront à la mobilisation communautaire pour l'entretien des ouvrages, à l'émergence et au renforcement des capacités des Gies de production et de service et à l'appui aux activités économiques de soutien à la viabilité économique locale.

6.3.2. Au niveau des collectivités territoriales

Pour une phase test du projet, les villes de **Dakar, Guédiawaye, Pikine, Rufisque et Saint Louis** sont indiquées, au vu de l'ampleur des cas de harcèlements et de violences sexuelles dans les espaces publics. Les espaces à cibler dans ces villes seront détaillés dans le Prodoc.

Dans cette dynamique, la loi 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des collectivités territoriales qui abroge et remplace les lois 96-06 portant Code des collectivités territoriales et 96-07 portant transfert des compétences aux collectivités territoriales, réaffirme l'attribution d'une compétence propre et pleine en matière de conception, de programmation et de mise en œuvre des actions de développement et le principe de la libre administration des collectivités territoriales. Cette loi érige le principe de la participation citoyenne.

En lien avec le genre, en dépit des acquis obtenus, il est constaté que l'égalité des femmes et des hommes dans la vie quotidienne n'est pas encore une réalité dans tous les domaines. Les femmes et les hommes ne jouissent pas encore des mêmes droits dans la pratique marquée par des déséquilibres de genre, notamment dans l'accès aux ressources et services sociaux de base dans les espaces publics.

Or, les autorités locales qui sont les sphères de gouvernance les plus proches de la population, représentent les niveaux d'intervention les mieux placés pour combattre la persistance et la reproduction des inégalités, et pour promouvoir une société véritablement égalitaire. Elles peuvent, dans leur domaine de compétence et en coopération avec l'ensemble des acteurs locaux, entreprendre des actions concrètes en faveur de l'égalité des femmes et des hommes.

Ainsi, pour favoriser une meilleure intégration des besoins des hommes et des femmes dans leur quotidien et garantir le développement et l'amélioration équitable de l'accès des femmes aux ressources et aux services au niveau local, la dimension genre doit être prise en compte dans l'élaboration des plans, des méthodes, des outils et des instruments qui affectent la vie quotidienne de la population locale. Ainsi, à tout point de vue, il est nécessaire que le genre soit pris en charge dans les processus de planification et de budgétisation des plans de développement, pour plus de sécurité et bien-être social.

6.3.3. Au niveau de la société civile

Les entretiens avec les femmes leaders de la société civile, confortent que le mouvement des droits des femmes au Sénégal a connu beaucoup d'avancées, en matière de promulgation de lois en particulier et de défense des droits humains en général.

Leurs engagements a permis l'intégration des cellules genre dans chaque ministère. Il s'y ajoute qu'elle a permis une forte présence de femmes dans les instances de décision et dans les corps militaires grâce à leur lobbying et plaidoyers. Il y a eu des acquis dans la promulgation de lois et de décret d'application pour améliorer le statut de la femme. Depuis l'année internationale de la femme en 1975, les femmes sénégalaises unies au sein d'organisation comme la FAFS et les groupements de promotion féminine se sont battues sans relâche pour faire entendre la voix des sans voix dans les milieux les plus reculés du pays.

D'autres organisations leaders comme le Réseau "Siggil Jeegen" L'association pour la promotion de la femme sénégalaise (APROFES) le Comité de Lutte Contre les Violences Faites aux Femmes (CLVF), l'Association des Juristes sénégalaises (AJS), le Conseil Supérieur de la Femme Sénégalaise (COSEF) et tout récemment la Synergie des Organisations de la Société Civile (SYSC) sont venues renforcer leurs ainées dans leur engagement militant.

Toutefois, force est d'admettre que ces différentes associations de femmes, malgré le leadership et le niveau d'instruction élevé de certaines de ses membres, tardent à obtenir des résultats probants, du fait de leur dispersion sur tous les fronts.

Dès le démarrage de notre étude nous avons eu des entretiens très poussés avec certaines d'entre elles, pour quelques-unes, vu leur agenda très chargé, nous avions finalement opté par l'administration du questionnaire par voie électronique. Au niveau de la base dans les cinq villes, objet de l'étude, il a été très facile de les consulter individuellement ou en focus groupes.

Les entretiens ont fait ressortir une société civile mobilisée contre les violences basées sur le genre à tous les niveaux, central, régional, jusqu'au plus petit village. Elle a bénéficié d'un renforcement de capacités important de la part de l'Etat et des partenaires au développement, comme ONUFEMMES et certaines agences sœurs du système des Nations Unies et elle a gagné en expérience et leadership. La voix de la société civile sénégalaise pèse de tout son poids et l'Etat et les partenaires au développement leur accordent une oreille attentive et ont participé à son renforcement.

Leur engagement est certes militant mais il faut noter un manque de synergie au niveau de leurs interventions respectives, elle gagnerait à unir ses efforts et à travailler en parfaite collaboration les unes avec les autres.

Une nécessité de travailler ensemble en unissant leurs efforts et moyens est à encourager aussi bien par l'Etat que par les partenaires au développement.

La société civile sénégalaise a pesé de tout son poids, dans le processus de promulgation de la loi 2019 -20, criminalisant le viol et la pédophilie en décembre 2019.

Statistiques livrés par l'Association des juristes sénégalais (Ajs). En deux ans (2018-2019), les statistiques n'ont fait que grimper. « Pour l'année 2018, nous avons eu 6289 cas de violence basée sur le genre (VBG) enregistrés dans les boutiques de droit dont 1425 cas de viols ».

De janvier à octobre 2019, indique Mme Diallo, Présidente de l'association des juristes sénégalaises « 9245 s » de VBGs ont été répertoriés dans les différentes boutiques de violence basée sur le genre (Vbg) dont « 1206 cas de viols ». Elles sont plus de 4320 femmes à avoir été victimes de viols entre 2016 et 2018 dans notre pays. Parmi elles, 14 sont mortes entre les mains de leurs bourreaux. Le Sénégal serait-il devenu un pays de violeurs et de pédophiles note ce rapport de l'Association des femmes juristes du Sénégal publié en 2016, les victimes les plus touchées, selon les mêmes sources, ont entre 3 et 19 ans. Ce qui fait qu'au délit de viol s'ajoute souvent celui de pédophilie.

En 2019, ce sont 14 femmes qui ont été tuées par suite d'un viol. « Et trois de ces femmes sont des mineures, les deux étant en état de grossesse », précise le CLVF.

6.3.4. Au niveau des associations sportives et culturelles de jeunes (ASC)

L'étude a démarré le 13 Janvier 2019, dans un contexte particulier, à savoir l'adoption, le 29 décembre 2019, par l'assemblée nationale de la loi 20-2019, criminalisant le viol et la pédophilie, avec des peines allant de 10 ans à la perpétuité. Les jeunes gens étaient très inquiets lors des focus groupes, sur le durcissement de la répression pour ce genre de délits et ont plaidé pour la mise en place de gardes fous, pour éviter les erreurs judiciaires.

A leur création, vers la fin des années 80, les ASC jouaient un rôle prépondérant dans le raffermissement des liens communautaires par l'organisation d'activités culturelles, d'actions sociales à fort impact sécuritaire sur les populations. Ce rôle est malheureusement de plus en plus relégué au second plan par manque de moyens.

Au cours de nos échanges avec les jeunes des ASC, il a été constaté un engagement surprenant en faveur de l'inclusion sociale. Les jeunes des ASC sont non seulement très au fait de la problématique des violences sexuelles mais aussi ils mènent des activités communes selon des approches participatives susceptibles d'impacter positivement sur la sécurité des femmes et des jeunes filles. Ceci, à travers la sensibilisation, le théâtre, les sketches, et les messages véhiculés dans ces rencontres qui permettent de forger le mental des jeunes filles et de les alerter sur les dangers qui les guettent dans les espaces qu'elles fréquentent et aussi dans l'utilisation incontrôlée des réseaux sociaux.

En effet, ils organisent des journées de nettoiement des rues, des diners-débat ou des thé-débat autour de questions sociétales brulantes, des sketchs sur des thèmes comme l'insalubrité et les maladies sexuellement transmissibles et d'autres sujets d'actualité. Des occasions de communion pour raffermir les liens communautaires afin de pouvoir agir efficacement pour le bien collectif. Toutefois, cet engagement à baissé en intensité en raison du manque de moyens. C'est une cible à renforcer et engager dans la lutte contre le harcèlement et les violences sexuelles dans les espaces publics.

Les violences de toutes sortes sont commises après les matchs de "navétanes", auxquels participent de nombreuses jeunes filles, dames et enfants. A la création des ASC, leurs rôles étaient salués par la communauté, car ils étaient synonymes de cohésion des jeunes, de partage de valeurs culturelles et d'humanisme.

A présent, ce rôle est relégué au second plan. Ils sont pour la plupart récupérés par les politiciens, après les matchs ce sont les règlements de compte entre partisans de tel ou tel camp politique, ce qui remet en cause leurs missions d'origine.

Au vu des entretiens directifs, semi directifs et des focus groupes, nous pouvons affirmer sans conteste que le harcèlement sexuel et le viol sont hélas bien présents dans la société sénégalaise et que les solutions sont partiellement identifiées par les jeunes acteurs.

Il est souhaitable que les professionnels de la Sécurité des personnes et les partenaires au développement mettent en œuvre des stratégies adaptés, en vue de l'atteinte de l'objectif « villes sûres espaces publics sûrs ». Une approche holistique et concertée avec tous les acteurs et parties prenantes et à plusieurs niveaux pourra inverser cette tendance.

Les jeunes des ASC suggèrent pour leur part de prendre les mesures nécessaires pour encadrer cette loi de sorte qu'il ne puisse y avoir de brèche pouvant permettre aux femmes d'en faire une arme de guerre.

A l'analyse des propos recueillis auprès des étudiants de Dakar et Saint Louis et jeunes des ASC et dans les quartiers, nous pouvons affirmer sans conteste, que la nouvelle loi criminalisant le viol et la pédophilie, fait frémir dans les espaces d'échanges des jeunes et moins jeunes.

6.3.5. L'Institut Africain de Gestion Urbaine (IAGU)

L'IAGU pourrait être un partenaire de choix dans la mise en œuvre de ce programme « Safe city »

Sa mission principale est d'accompagner les municipalités de l'Afrique de l'Ouest et du Centre à renforcer leurs capacités de planification et de gestion pour construire des villes inclusives, prospères et durable.

L'IAGU agit par l'entremise de l'appui technique aux collectivités territoriales, la diffusion des innovations issues de la recherche et des expérimentations locales, la conduite de missions de prestations de services et de renforcement de capacités. Il exécute son mandat sur la base des demandes formulées et des besoins exprimées par les collectivités territoriales, les organisations communautaires de base, les agences de coopération et autres acteurs de la gestion urbaine. Il assiste à cet effet, en permanence, les villes africaines dans l'élaboration, la formulation et la mise en œuvre de la stratégie e politique locale de développement durable.

Pour le cas du Sénégal, IAGU a mené différentes études dans les zones ciblées par l'étude exploratoire et dispose d'une équipe pluridisciplinaire, qui a une bonne connaissance de ces milieux.

ONUFEMMES gagnerait à collaborer avec cette institution et les autorités municipales des villes ciblées dans le cadre du projet pilote « Safe city ».

D'autres acteurs issus des territoires devront aussi être des partenaires privilégiés du Programme : qu'il s'agisse des Badiènes Gokh, des Conseils de quartier, des radios locales et communautaires et des institutions de financement décentralisé ainsi que les banques.

VII. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Pour atteindre cet objectif de « villes sûres et espaces publics sûrs » Il s'avère fondamental de travailler avec toutes les cibles, dès la conception du programme, en lien avec d'autres acteurs du développement, à savoir les collectivités territoriales, les services de maintien de l'ordre, les Agences régionales de développement (ARD), les services techniques décentralisés, les sociétés de transport, les ASC de jeunes, les Badiène Gokh, les religieux, conseils de quartier, afin de garantir la réussite et la pérennité des réalisations.

A l'issue de l'analyse des informations sur les violences sexuelles exercées dans les espaces publics sur les filles et les femmes à Dakar et Saint Louis : telles que recueillies auprès des organisations communautaires de base, des collectivités territoriales, des entretiens directifs et semi directifs et les focus groupes avec tous les acteurs, nous sommes en mesure de faire la recommandation générale suivante :

Pour lutter contre le harcèlement et les violences sexuelles dans ces villes, il faudra développer des stratégies concertées afin de relever les multiples défis. Car compte tenu de la liberté de circulation (nationale voire sous régionale) des personnes : ***il va falloir mettre l'accent sur un égal accès à l'information pour toutes les parties prenantes du processus de mise en place du programme****. Une approche holistique misant sur la synergie des différents acteurs, Etat, collectivités, communautés, forces de l'ordre, société civile, entres autres.*

Aussi, à Dakar comme à Saint Louis, plusieurs recommandations ont été formulées par l'ensemble des acteurs. Elles pourraient servir de solutions potentielles pouvant fortement contribuer à la sécurisation des femmes et des filles dans les espaces publics.

Ces différentes recommandations interpellent avec une urgence saisissante : ***les autorités étatiques, les autorités judiciaires, policières, les organisations de la société civile, les partenaires au développement, les parents et les familles, les autorités locales, coutumières et religieuses, les professionnels de l'information et de la communication.***

Les femmes et les organisations qui ont fait partie de l'étude ont partagé de recommandations. De manière spécifique, ces recommandations ci-dessous, visent particulièrement les décideurs, les organisations communautaires, les acteurs socio-économiques, les mairies.

Recommandations à l'endroit des autorités étatiques

1. **Intégrer le genre dans les stratégies** d'aménagement publics adaptés aux besoins des femmes en mettant l'accent sur l'éclairage des rues, grandes artères, des jardins publics et espaces de loisirs en général en adoptant un budget sensible au genre;
2. **Elaborer et faire appliquer un code de conduite** et d'éthique, régissant les relations entre les genres dans les établissements scolaires et le milieu du travail et favoriser la confidentialité de la dénonciation pour préserver les victimes de harcèlement ;
3. **Intégrer le genre dans le système de sécurité** en mettant en place un politique et stratégie de sécurisation des femmes et des filles dans les espaces publics à tous les niveaux.
4. **Relever le défi de l'éclairage public** dans le long terme, en mettant en œuvre des solutions mixtes combinant la multiplication des lampadaires solaires dans les zones à haut risque de harcèlement sexuel et le positionnement des gardiens de sécurité dans les zones à risques.

Recommandations à l'endroit des maires et des collectivités territoriales

1. Redimensionner les infrastructures urbaines en vue de les adapter à la prévention des violences faites aux femmes (gardiens de sécurité, caméra de surveillance, traçabilité des cas, base de données) ;
2. Sensibiliser les exécutifs locaux pour encourager des actions devant assurer la sécurité dans les espaces publics, et améliorer la prévention au niveau institutionnel.
3. Adopter une approche de planification et de budgétisation sensibe au genre dans les collectivités territoriales ; Favoriser un développement économique territorial prenant en compte le secteur privé, les banques et institutions de microfinance dans une approche intégratrice du genre au sein des collectivités territoriales pour soutenir les jeunes filles, les garçons et les femmes pour leur insertion social et économique à travers des filières porteuse et locales.
4. Contribuer à l'aménagement et l'entretien et la sécurisation des espaces publics afin qu'ils soient accueillants et conviviaux avec toutes les commodités selon les besoins des populations (toilettes, verdure sn espaces de jeu, de sports pour les femmes, expression culturelle etc.) ;
5. Mettre en place des mécanismes et ou des cadres de prévention et de réponses en cas de violences au niveau des territoires et assurer leur fonctionnement avec un personnel dédié.
6. S'impliquer dans la mise en œuvre un plan de communication et de sensibilisation sur la problématique des violences sexuelles dans les espaces publics et récompenser les meilleures initiatives ;

Recommandations à l'endroit de la police, gendarmerie et justice

1. Insérer dans les curricula de formations, des ateliers de sensibilisation et de prévention des violences faite aux femmes et aux jeunes et la prévention de l'utilisation de substance toxiques,
2. Encourager une approche holistique, en mettant en avant la mission première de protection des personnes et des biens et de prévention, avant celles de répression ;
3. Miser sur la dimension intégratrice entre la Police et les organisations de la Société civile sur la prise en charge des cas de viols et de harcèlement ;
4. Augmenter ou doter les Centres ados d'équipements adaptés à leurs besoins ; faciliter l'accès aux soins pour les femmes et jeunes filles ;
5. Mettre sur pied un dispositif qui puisse garantir la sécurité des dénonciateurs des auteurs de violences sexuelles dans l'espaces publiques ;
6. Renforcer les capacités d'intervention multiformes de la Police et de la gendarmerie dans leurs missions de services publics.

Recommandations à l'endroit des professionnels du secteur du transport

1. Veiller au respect des commodités dans le secteur des transports (interdiction de la surcharge dans les transports en commun ; éclairage des gares et terminus ; construction des hangars pour les vendeuses ; aménagement de l'espace sécurisé pour les passagers ; toilettes séparées, agents de sécurité, agents de nettoyages, des jardiniers
2. Assurer la participation des femmes leader dans le secteur du transport
3. Développer une politique genre dans les secteur des transports et de la mobilité
4. Redynamiser les cadres de gestion et de coordination des espaces publics au niveau des gares avec une prise en compte de la dimension genre dans la mise en œuvre des plans d'actions.

Recommandations à l'endroit des autorités académiques et universitaires.

1. Construire des latrines séparées et adaptées à l'hygiène des filles dans les écoles.
2. Intégrer dans les curricula les modules sur la sensibilisation et la vulgarisation de la loi criminalisant le viol et la pédophilie ;
3. Contrôler régulièrement les activités commerciales qui se développent alentours des écoles tout en les organisant de sorte qu'elles ne puissent favoriser des pratiques de déviances plombant la sécurité des élèves.
4. Participer aux campagnes d'information et de sensibilisation sur les risques réels et potentiels de l'environnement immédiat et faire adopter un code de conduite aux enseignants et mettre un numéro vert à la disposition des apprenants victimes de harcèlement pour pouvoir dénoncer les harcèlements, en toute confidentialité et mettre des caméras de surveillance dans les écoles (couloirs et devantures des toilettes).
5. Renforcer la sécurité des écoles en rendant le cadre plus accueillant et et des protocoles de veille, miser sur l'éducation civique et la morale dans les écoles, y mener des campagnes de sensibilisation et mettre un dispositif sécuritaire performant dans les écoles et aux alentours en positionnant des Agents de sécurité publique sur les ruelles menant aux écoles pour mieux protéger les filles y compris à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis.

Recommandations à l'endroit des organisations de la Société Civile

1. Participer à la mise en œuvre d'un plan de communication et de mobilisation sociale incluant des personnes vivant avec un handicap en misant sur l'implication des religieux dans les campagnes de sensibilisation et les conseils de quartiers et Badiènes Gokh, parfois à travers les sermons "khoutba" des imams sur des thèmes liés aux comportements, attitudes, aptitudes, en cas de danger ;
2. Nouer un partenariat soutenu avec les associations à la base : (ASC, GPF, Conseil de quartiers, Dahiras, Badiène Gokh) et favoriser la synergie des actions menées, pour plus d'efficience et de résultats ;
3. Renforcer les capacités des organisations des femmes et des jeunes sur les compétences de plaidoyer et la méthodologie de l'audit de sécurité des femmes dans les espaces publics;
4. Promouvoir l'accès des femmes à la justice afin de lever les incompréhensions qui entourent les lois et les sanctions à encourir en cas de viol, harcèlement sexuel et des autres formes de violence faites aux femmes et de pédophilie ;
5. Mener une campagne de vulgarisation en langues locales, de la loi N 20 – 2019, criminalisant le viol et la pédophilie et modifiant la loi n 65- 60 du 21 juillet 1965 du code pénal, qui prévoit des peines pouvant aller de 10 ans à la réclusion à perpétuité.

Recommandations à l'endroit des parents et des familles

1. Mettre l'accent sur la communication avec les enfants et parents, les préparer à la vie, en abordant certains sujets dits » tabous » et stéréotypes négatifs du genre qui en réalité sont connus des enfants, en dehors de la sphère familiale ;
2. Sensibiliser les femmes et les jeunes filles sur le respect et la cohabitation dans l'espace public.
3. Travailler avec les institutions sur la protection et travail des enfants dans les espaces publics, le Sénégal a ratifié les conventions 138 et 182 de l'OIT relatif au travail des enfants.

Recommandations à l'endroit des notables, religieux, Badiènes Gokh et conseils de quartiers

1. Encourager une culture de prévention et de dénonciation des actes punis par la Loi et se positionner comme allié des victimes et des forces de l'ordre en cas de harcèlement sexuel et viols ;
2. Seconder les familles des victimes en aidant à leur réhabilitation sociale et en dénonçant les auteurs, seul gage d'un climat social apaisé ;
3. Mettre sur pied un dispositif communautaire, qui puisse garantir la sécurité des dénonciateurs et des auteurs de violences sexuelles qui doivent être livrés à la justice et non subir la vengeance populaire.

Recommandations à l'endroit des professionnels de l'information et de la communication

1. Renforcer l'éthique et la déontologie dans la profession des professionnels des media (désir de faire des « scoops » ne doit pas primer sur la dignité des victimes, la protection des données personnelles et le travail des forces de l'ordre) ;
2. Spécialiser les professionnels des media au sein des rédactions et renforcer leurs capacités dans ce domaine ;
3. Encourager des genres journalistiques privilégiant la lutte contre les harcèlements sexuel et les viols pour sensibiliser les populations sur les missions des collectivités locales et de la police ;
4. Faire une large campagne d'information au sein des rédactions, en invitant des professionnels du droit sur la loi la loi N°20-2019 que le Sénégal vient d'adopter le 30 décembre 2019, criminalisant le viol et la pédophilie et modifiant la loi n°65-60 du 21 juillet 1965 du Code pénal, qui prévoit des peines pouvant aller de 10 ans jusqu'à la réclusion criminelle à perpétuité ;
5. Diffuser le contenu des lois dans les media, pour une meilleure compréhension des communautés.

Recommandations à l'endroit des Organsiations internationales

1. Travailler avec des partenaires expérimentés dans le domaine de prévention et de lutte contre le harcèlement sexuel ;
2. Encourager les organisations de la société civile et les autres parties prenantes (services de sécurité, de santé, de justice et de communication au niveau local et central) à coordonner leurs actions dans le cadre d'un système intégré de prévention et de prise en charge des violences sexuelles dans les espaces publics ;
3. Mettre à disposition un fonds d'assistance et d'accompagnement psychologique des victimes de violences sexuelles ;
4. Appuyer la mise en place d'un numéro vert à la disposition des jeunes lycéennes et étudiantes ;
5. Appuyer les Badiène Gokh et la société civile pour l'acceptation du réflexe de prévention et de dénonciation ;
6. Enfin, appuyer les collectivités territoriales, à restaurer la sécurité dans les espaces publics, afin de rendre les villes « sûres » pour les filles et les femmes.

ANNEXE A
DONNEES DEMOGRAPHIQUES VILLE DE DAKAR[1]

***Source ANSD** : RGPAHAE 2013 et 2018*

VILLE DE DAKAR	RGPAHAE 2013			2018		
NOM LOCALITE	**HOMMES**	**FEMMES**	**ENSEMBLE**	**HOMMES**	**FEMMES**	**ENSEMBLE**
DEPARTEMENT DE DAKAR	**577997**	**568055**	**1146052**	**668851**	**657346**	**1326197**
ARRONDISSEMENT DAKAR-PLATEAU	**100446**	**89039**	**189485**	**116235**	**103035**	**219270**
CA. GOREE	788	892	1680	912	1032	1944
CA. PLATEAU	17 935	16 778	34713	20754	19415	40169
CA. MEDINA	44 808	37 174	81982	51851	43017	94869
CA. COLOBANE/FASS/GUEULE TAPEE	27 569	24 701	52269	31902	28583	60485
CA. FANN/POINT E/ AMITIE	9 346	9 495	18841	10815	10987	21803
ARRONDISSEMENT GRAND DAKAR	**154714**	**152012**	**306726**	**179033**	**175906**	**354939**
CA. GRAND DAKAR	24 901	22 111	47012	28815	25587	54402
CA. BISCUITERIE	36 759	31 788	68547	42537	36784	79322
CA. HLM	18 889	20 237	39126	21858	23418	45276
CA. HANN/ BEL AIR	33 997	33 965	67961	39340	39303	78644
CA. SICAP LIBERTE	22 295	24 869	47164	25799	28778	54578
CA. DIEUPPEUL DERKLE	17 874	19 043	36917	20683	22037	42720
ARRONDISSEMENT ALMADIES	**102580**	**108734**	**211314**	**118704**	**125826**	**244530**
CA. OUAKAM	37 221	37 471	74692	43071	43361	86433
CA. N'GOR	8 734	8 649	17383	10107	10008	20115
CA. YOFF	42 639	46 803	89442	49341	54160	103501
CA. MERMOZ/ SACRE -COEUR	13 987	15 811	29798	16185	18296	34482
ARRONDISSEMENT PARCELLES ASS	**220257**	**218270**	**438527**	**254879**	**252579**	**507458**
CA. GRAND YOFF	93 053	92 450	185503	107680	106982	214662
CA. PATTE D'OIE	20 126	20 980	41106	23289	24278	47567
CA. PARCELLES ASSAINIES	80 792	78 706	159498	93491	91078	184569
CA. CAMBERENE	26 287	26 133	52420	30419	30241	60660

■ **POPULATION VILLLE DE GUEDIAWAYE**

VILLE DE DAKAR	RGPAHAE 2013			2018		
NOM LOCALITE	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE
VILLE DE GUEDIAWAYE	163400	166258	329658	189084	192392	381476
CA. GOLF SUD	45 110	47 235	92345	52200	54660	106860
CA. SAM NOTAIRE	39 015	39 645	78660	45147	45877	91024
CA. N'DIAREME LIMAMOULAYE	17 569	17 601	35171	20330	20368	40699
CA. WAKHINANE NIMZATT	44 482	45 239	89721	51474	52350	103824
CA. MEDINA GOUNASS	17 224	16 537	33762	19932	19137	39069

ANNEXE B : DONNEES DEMOGRAPHIQUES VILLE DE SAINT-LOUIS

	RGPAHAE 2013			2018		
NOM LOCALITE	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE
VILLE DE SAINT-LOUIS	105 371	104380	209752	120102	118972	239075

Site : africa.unwomen.org

Facebook : facebook.com/unwomenafrica

Twitter : @unwomenafrica